

Quatrième séance, vendredi 08 septembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-DFIN-66	Loi	Loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat - Composition du conseil d'administration	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Daphné Roulin <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DIME-90	Décret	Crèche et EMS à Marsens – Précarité de l'exploitation des bâtiments sis à la route d'Humilimont 30 et 60 en raison de leur état de dégradation avancée	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-GC-80	Motion	Suppression des restrictions fribourgeoises concernant les limites aux cours d'eau	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bertrand Gaillard Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-DIME-9	Rapport	Politique cantonale des "Smart Cities" - suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie Levrat, Jean-Daniel Schumacher, Elias Moussa, Luana Menoud-Baldi, Jean-Daniel Wicht, Nicolas Galley, Chantal Müller, Alexandre Berset et Jacques Morand.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty et Philippe Demierre, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Loi 2022-DFIN-66**Loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat - Composition du conseil d'administration**

Rapporteur-e:	Roulin Daphné (VEA/GB, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	09.05.2023 (BGC septembre 2023, p. 2906)
Préavis de la commission:	21.08.2023 (BGC septembre 2023, p. 2924)

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP) du 12.05.2011

Art. 19 al. 1

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Comme nous l'avons vu mardi en débat de première lecture, l'article 19 est le noeud de la présente modification de loi. Il y a à l'heure actuelle, entre la position de la commission et la position du Grand Conseil votée mardi, une différence. Par rapport à cela, c'est ma remarque, je vais attendre les débats du Grand Conseil pour la suite.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. On est bien au chapitre 1, article 19 al. 1, si j'ai bien noté, là où il y a la divergence. Le Conseil d'Etat proposait 14 au plus et maintient cette proposition. Ce n'est pas *ad personam*. Avec un nombre maximal de 14 membres, la Caisse pourra mieux s'organiser. C'est un maximum, elle peut aussi revenir à 12 si elle le souhaite.

Si je regarde très brièvement d'autres caisses, nous avons à Genève 20 personnes, à Neuchâtel 18, j'ai aussi trouvé à Zürich 18, je n'ai pas fait l'inventaire complet, certainement qu'il y a également d'autres caisses qui ont plus que 12, plus que 14, d'autres qui en ont aussi moins. Je rappelle que notre caisse, c'est 20'000 personnes affiliées, 9'000 pensionnaires ou pensionnés, donc 29'000 personnes directement dépendantes, c'est 5,7 milliards au bilan et je crois que de passer de 12 à 14 au plus, cela ne crée pas véritablement un problème particulier. Je termine en rappelant que ce nombre permet aussi une bonne représentation des différentes classes ou cercles électoraux dans lesquels on va trouver les personnes pour représenter et tenir compte aussi de la diversité des employés de l'Etat de Fribourg, avec plus de 120 emplois, l'employeur qu'est l'Etat de Fribourg est celui qui a la plus grande diversité. Sous cet angle, à notre sens, il est tout à fait justifié d'augmenter le nombre de membres du conseil à 14 au plus comme nous l'indiquons. Donc je maintiens la première proposition, celle du Conseil d'Etat.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'ai aussi regardé les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut. Le canton de Vaud a à peu près 800'000 habitants, ils sont 9 au comité de la caisse, certains cantons vont même jusqu'à 7. Ici, nous sommes à Fribourg, ça fonctionne très bien avec 12 depuis très longtemps, il n'y a aucune raison d'augmenter.

> Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat est confirmée par 66 voix contre 25 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz

Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 66.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 25.*

Art. 19 al. 3

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). J'ai toujours les mêmes liens d'intérêts depuis mercredi: membre du comité de la Caisse et suppléante du président de la FEDE.

J'aimerais qu'on revienne deux mois en arrière, au 30 juin. On était ici et on a voté le crédit d'engagement pour l'acquisition de surfaces de bureaux dans le bâtiment de Gare-Casino à Estavayer-le-Lac. Pour certains d'entre vous, on a pu sentir que ce n'était pas agréable de voter ce crédit, parce que la Confédération avait dicté ses conditions à ce Parlement dans la manière et dans le montant qu'elle mettait pour le crédit. On a pu sentir que pour certains il y avait une forme de désapprobation mais surtout un sentiment d'être démuné par rapport à l'absence de pouvoir de décision.

Ici c'est un peu la même situation, les associations de personnel permettent de s'assurer que le personnel est vraiment investi et représenté et on va le démunir en prenant la solution proposée par le Conseil d'Etat. On va faire en sorte que des représentants des assurés seront tout à fait compétents dans les questions de prévoyance professionnelle, mais ils ne passeront plus par les associations de personnel. Il va se passer quoi quand, comme pour cette année, le taux d'intérêt crédité est de 1 % et pas de 2 % comme c'était prévu dans le plan? Tous les collègues viendront dire: "Oui, mais il se passe quoi à la caisse, vous faites quoi? Quel intérêt vous défendez?"

C'est ça l'enjeu, c'est d'avoir des personnes qui sont solides, qui puissent aussi échanger avec leurs collègues plus largement qu'avec le voisin de bureau ou de salle de classe. L'intérêt du partenariat social il est là, il est dans le maintien d'une paix et d'un dialogue d'égal à égal, à hauteur d'yeux j'ai envie de dire. Et c'est pour ça que l'amendement de la commission est important et doit être soutenu, c'est dans cet intérêt-là. On parle vraiment de garantir des représentants des assurés qui représentent l'intérêt général - pas leur intérêt propre mais vraiment celui de tout le personnel. Il faut des gens qui soient suffisamment armés. Quand je dis armés, c'est intérieurement bien sûr et avec leurs compétences cognitives aussi et leur savoir, pour parler avec les experts en caisses de pension, en placements et tous ces autres experts, qui aient la capacité aussi d'échanger sereinement avec leurs collègues, qui puissent être un vrai relais aussi auprès de leurs collègues.

C'est pour cela que je vous invite à soutenir, en vous rappelant bien le cas Gare-Casino, de ce que ça a pu faire dans votre for intérieur, donc de soutenir la version bis de la commission.

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Ich möchte zu diesem Passus, zu diesem Alinea nicht noch einmal alle Argumente vorbringen, die wir bereits in der ersten Lesung gehört haben zur Unterstützung des projet initial des Staatsrates, so wie er es vorschlägt mit der Neuorganisation der Arbeitnehmervertretung. Vielleicht, Frau Tritten, muss ich trotzdem noch sagen, das Beispiel mit Estavayer habe ich nicht ganz nachvollziehen können, vielleicht habe ich heute morgen ein bisschen ein Problem. Aber, was mich stört, ist, das haben wir schon in der Diskussion der ersten Lesung gehört, dass man den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Staatspersonals nicht zutraut, dass sie in der Lage wären, dort ohne die Zwischenschaltung der Arbeitgeberverbände oder der Gewerkschaften eine gute Arbeit zu leisten in einem comité de caisse.

Meine Erfahrungen gehen ganz in eine andere Richtung. Es ist durchaus möglich, hier diese Verantwortung zu übernehmen. Die Leute muss man ein bisschen schulen, es hat Leute, die haben ein gewisses Grundwissen. Ich möchte hier also nochmals bitten, die erste Lesung zu bestätigen, auch in der zweiten Lesung, und dem Antrag des Staatsrates, dem projet initial, zu folgen und nicht zurückzukommen auf das projet bis der Kommission.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt, mais j'étais membre de la commission et je m'exprime à titre personnel.

En commission, j'ai fait partie de ceux qui ont soutenu le projet bis. Puis, assailli par le doute, je me suis abstenu en première lecture. Depuis, j'ai réfléchi et je me suis dit que la commission avait raison. Pourquoi? Eh bien, tout d'abord parce, nous le

savons, les candidats ne se bousculent pas au portillon pour assumer ce genre de responsabilités. Ensuite c'est un système qui a bien fonctionné jusqu'à maintenant et qui est conforme au droit, il n'y a aucune raison d'en changer. Enfin, on nous a assuré qu'un employé qui n'appartiendrait ni à la FEDE, ni au SSP pourrait être candidat, dès lors je soutiendrai le projet bis de la commission. Certains me traiteront peut-être de gauchiste mais qu'importe! *[Eclats de rire.]*

Je regardais les Simpson l'autre jour et dans un épisode, Montgomery Burns évoquait sa méfiance, et c'est un euphémisme, envers les syndicats. Cette notion est sans doute un dogme de la droite ultralibérale qui n'a pas lieu d'être, surtout pas en Suisse. Et franchement, je préfère laisser à l'Eglise les positions dogmatiques en évitant tout a priori négatif sur le rôle des syndicats dans cette affaire. Ce serait d'ailleurs tout à fait déplacé dans ce cas précis. Le but d'un syndicat est de défendre les intérêts des employés. Défendre les intérêts des employés, c'est justement ce but qui est poursuivi par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, qui impose le système de gestion paritaire dans l'organe suprême d'une institution de prévoyance. C'est un système unique au monde, un système qui nous est même envié. Aujourd'hui, je l'ai dit, à Fribourg, ça fonctionne et les syndicats ont joué leur rôle sans bloquer les discussions. Bien sûr, ça peut être un petit peu plus difficile, mais on est là aussi pour échanger, pour dialoguer, c'est ça qui fait la richesse de notre pays. La collaboration constructive entre les partenaires sociaux est une force, montrons notre confiance envers la FEDE et le SSP, confiance dont ils sauront, je l'espère, se montrer dignes en soutenant le projet bis de la commission et l'amendement pour l'article 19 al. 3. C'est la meilleure solution et c'est aussi celle qui a fait ses preuves à Fribourg.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Contrairement au député Michellod, moi, je ne supporterais pas qu'on me traite de sale gauchiste. *[Rires.]* Par contre, ce qui est vrai c'est qu'à Fribourg on aime ce qui fonctionne. Cela fait plus de 10 à 15 ans que cette loi fonctionne, déjà premièrement avec 12 personnes au comité et deuxièmement avec ce mode d'élection. Si en commission on fait moult discussions, on est arrivé à une majorité claire de 6 contre 3 pour cette solution, ce n'est pas pour rien. C'est parce qu'on a débattu le pour et le contre et on s'est dit: "Mais on a un système qui fonctionne, le jour où il ne fonctionne plus, on peut le changer, mais tant qu'il fonctionne, pourquoi le changer maintenant?"

La LPP est claire, la gestion doit être paritaire et elle prévoit très bien les deux modes de représentation, l'un ou l'autre. Nous avons à Fribourg un mode qui fonctionne et j'ai envie de dire que c'est régulièrement le cas: quand on désigne des juges aux Prud'hommes, il faut quelqu'un qui représente vraiment l'employeur et quelqu'un qui représente vraiment les employés. Au tribunal des baux, nous voulons vraiment quelqu'un qui défende les locataires et vraiment quelqu'un qui défende les propriétaires. Quand vous avez cette gestion paritaire, chacun arrive à préserver ses intérêts.

Nous avons déjà des critères qui sont mis pour les employés, du reste affiliés à la caisse. M. le Commissaire a dit que ce n'était plus un critère, mais moi, je regrette, j'aimerais bien que dans ce comité il y ait quand même et normalement, je l'espère, une majorité de personnes dans ce conseil qui sont affiliées à la caisse. On discute toujours mieux quand on parle de son argent que de l'argent des autres. J'espère que dans l'élection que fera le Conseil d'Etat pour les membres côté employeur, il en tiendra compte. Pour la question des employés, vous avez ce système d'élection avec la faïtière qu'est la FEDE, qui regroupe les compétences.

Il y a un élément qui peut-être n'a pas été donné en premier débat. Je parlais justement avec un des représentants de la FEDE, qui me disait: "Quand il y a des propositions qui viennent du côté employeur sur des placements ou des taux de couverture, etc., on ne comprend pas toujours la problématique." Il y a 10, 20, 30, 40'000 frs payés à titre de mandat à des experts externes, des actuaires, pour leur dire: "Ecoutez, ça, c'est un bon choix, ça, c'est un mauvais choix" avec toujours ce sens-là ou plutôt: "Ne montez pas d'un pourcent mais plutôt d'un demi-pourcent" pour après venir pouvoir discuter au comité. Dès le moment où vous mettez cette élection directe, vous pensez que les directions vont investir dans des mandats externes ou que des associations des profs ou des infirmières auront 10'000 ou 20'000 frs pour payer quelqu'un pour être conseillés? Cela ne fonctionne pas. Le jour, Monsieur le Commissaire du gouvernement, où vous venez me dire qu'il y a un problème avec ce mode d'élection-là, on le changera, mais tant que ça fonctionne, gardons-le, on a au moins une sécurité sur ce qui fonctionne. Je vous remercie dès lors de voter la version bis de la commission et vous remercie.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). J'ai une question, peut-être que M. Mauron pourra me répondre. Est-ce que dans la nouvelle formule, cela veut dire qu'une personne qui n'est pas salariée mais syndiquée, donc un syndicaliste, pourrait entrer dans le conseil d'administration? Deuxièmement, avec votre amendement, ça signifie qu'une personne qui n'est pas syndiquée ne pourrait pas entrer dans le conseil d'administration? C'est les deux questions que je vous pose.

Schwander Susanne (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Ich habe keine Interessenbindung mit dem Thema und äussere mich hier im eigenen Namen.

Die Arbeitgebervertretung und die Art und Weise, wie dies geschehen soll, wird hier im Grossen Rat hitzig debattiert oder wurde vor allem vor zwei Tagen sehr hitzig debattiert. Pourtant, il n'est pas du tout contesté que les employés de l'Etat auront six places dans ce conseil d'administration.

Es ist für mich klar, dass auch bei Wahlen, wie sie der Staatsrat vorschlägt, den Gewerkschaften eine grosse Rolle zukommt. Sie werden in den verschiedenen Wahlkreisen durch ihre Verankerung Kandidatinnen und Kandidaten portieren. Bestehende Mitglieder werden bei diesen Wahlen einen Vorteil haben, sind sie doch schon bekannt und da sie valable Personen sind, werden sie sicher wiedergewählt. Wenn daher so intensiv um diese Sitzverteilung und wie das im Gesetz niedergeschrieben werden soll, gestritten wird, gibt es zwei Themen, die zu beantworten sind: Wo ist die Macht und wo ist das Geld? Le pouvoir et l'argent. Jemand, der sich in der Gewerkschaft hochgedient hat, dem kann mit dem neuen System nicht wie bis anhin einfach unter der Hand ein Sitz im Verwaltungsrat zugesichert werden. Er muss sich einer Wahl stellen und das ist etwas unbequem. Die Gewerkschaften verlieren mit dem neuen System an Macht. Il s'agit alors d'une immense perte de pouvoir dans les comités des syndicats. Es ist auch ein Gesichtsverlust und dagegen wehrt man sich, und das ist verständlich.

Zweitens geht es doch auch ums Geld. Der Sitz im Verwaltungsrat ist interessant, aber auch mit Aufgaben und Verantwortung verbunden. Dass dies entsprechend entschädigt werden, ist richtig. Man kann sich damit sicher nicht den Lebensunterhalt sichern, bestimmt aber ist es ein angenehmer Zustupf. Ich frage daher den Herrn Staatsrat im Namen der Transparenz, wie hoch die Bruttoentschädigung im Verwaltungsrat eigentlich ist.

Weiter wünschte ich mir Transparenz zum Mandat von Herr Kollege Pierre Mauron, das er von den Gewerkschaften erhalten hat, wie ich gehört habe. Sind Sie bereit, uns offenzulegen, wie viel Sie für dieses Lobbying erhalten? Ich danke im Voraus für die Beantwortung meiner Fragen.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Pour répondre à M^{me} la Députée de Weck, avec ses questions fort intéressantes et qui ont justement aussi été débattues en commission, je dirais que je n'ai pas de staff juridique qui m'envoie des infos, donc je ne peux compter que sur mon cerveau et l'ordinateur que j'ai devant moi. Mais je vous répondrai comme ceci: dans la loi actuelle, l'article 19 alinéa 5 dit, à propos du mode d'élection (par ailleurs identique à ce que propose la commission) que 4 des membres représentant les personnes salariées doivent être des personnes assurées à la Caisse, 4 sur 6 doivent être assurées à la Caisse. Le Conseil d'Etat, dans sa version a enlevé cet alinéa 5 et a mis que le comité décidait. Dans la version de la commission pour l'alinéa 3, il y a une dernière phrase qui dit: "Le conseil d'administration émet des directives concernant la répartition des diverses catégories de personnes salariées." C'est-à-dire, je pense, que la présence de salariés de l'Etat affiliés à la caisse reste une priorité et par ces directives ou demandes de la caisse ou du Conseil d'Etat, il doit y avoir des salariés. Simplement, peut-être M. le Commissaire me complètera, il n'y a pas ici de demande pour 4 personnes au minimum, mais pour moi, ça semble une évidence et comme je l'ai dit avant, j'espère qu'il y aura au conseil une majorité de personnes affiliés à la Caisse.

Pour la question des membres - est-ce qu'on peut être membre du comité de la Caisse sans appartenir à la FEDE, à aucun syndicat - je vous réponds oui. Prenez une association professionnelle, les infirmières, l'ASI, aucune infirmière n'est obligée d'être membre de l'ASI, ça regroupe chaque fois, je ne sais pas les 2/3, les 3/4 de l'effectif. Au niveau des avocats, ils sont un petit peu plus rigides, mais je dirais qu'on a 90% des avocats qui sont membres de l'Ordre de avocats, mais ce n'est pas du tout une obligation. Quand vous prenez l'ASI, quelqu'un qui n'est même pas membre de l'ASI, qui ne veut pas ces associations mais qui dit "je veux aller au comité de la Caisse", il fait la demande au comité de la Caisse, il transmet la chose, il y a un mode d'élection, il y a la FEDE, il y a d'autres institutions et si une personne a les compétences, les qualités et qu'elle veut siéger, encore en étant salariée, je pense qu'il n'y a aucun problème et aucun souci. Toujours est-il qu'en 15 ans ça n'est jamais arrivé, parce qu'on n'a pas pléthore de candidats, on n'a personne et on doit aller chercher des compétences, et c'est ça justement la différence qu'il y a. Si j'ai répondu à vos questions, j'en suis content et je crois que j'ai répondu à vos deux questions.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Monsieur Mauron, je ne vous ai pas bien compris, parce que vous vous êtes référé à un alinéa qui n'existe pas. Moi, je vous demandais simplement si les représentants des employés doivent être salariés. Si j'ai compris correctement qu'il n'y aurait qu'une majorité qui doit être salariée, ça laisserait donc la porte ouverte à ce que ce des syndicalistes qui ne sont pas salariés de l'Etat puissent entrer dans le conseil d'administration, oui ou non?

Mauron Pierre (PS/SP, GR). La loi actuelle dit "4 salariés", que ce soit ensuite la version bis de la commission ou la version du Conseil d'Etat, on ne dit rien sur les salariés, rien du tout. On dit "ils font un règlement". Donc que ce soit la version bis de la commission ou la version du Conseil d'Etat, pour le mode d'élection, ça n'a aucune influence. La version du Conseil d'Etat retenue par M. Siggen pourrait faire en sorte que vous ayez 6 représentants du SSP en fait. Mais pas avec la version de la FEDE. C'est ça, en fait, donc elle est plus dangereuse si vous ne voulez pas de syndicaliste, la version du Conseil d'Etat est plus dangereuse, voilà ma réponse.

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). J'abonde justement dans le sens de mon préopinant. Dans la solution du Conseil d'Etat, effectivement, le risque, si vous l'envisagez comme un risque, que des représentants syndicaux non salariés de l'Etat arrivent au comité de la Caisse, il est plus élevé que si on passe par les associations, car les associations vont pousser, comme le SSP aujourd'hui le fait aussi, d'aller chercher des gens qui sont affiliés à la Caisse de pension, qui travaillent à l'Etat. En plus, avec la version qu'on a de la commission, on serait même en mesure d'aller chercher des gens dans les institutions externes. Il y a des communes qui sont affiliées à la Caisse de pension, il y a des institutions spécialisées et subventionnées par l'Etat qui

sont aussi affiliées à la Caisse de pension, on pourrait aussi aller chercher ces gens-là avec le projet bis de la commission. J'insiste là-dessus, il y a une meilleure représentativité qui est assurée avec ce projet.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'ai une question aux députés Mauron et Tritten: si la version du Conseil d'Etat vous permet finalement d'avoir plus de membres du syndicat dans le conseil d'administration, pourquoi vous vous battez tellement pour la version bis? Deuxièmement, je trouverais bien que M. Mauron réponde aux deux questions de M^{me} Schwander, je pense que c'était des questions pertinentes, qui feront aussi une certaine clarté à mon avis.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Par rapport au nombre de membres du conseil d'administration, puisque désormais il s'appellera ainsi: 12, c'est déjà un bon nombre pour fonctionner, on est 12 maintenant. Avec des sujets qui sont extrêmement difficiles à traiter parfois ou bien la compréhension de thématiques qui sont relativement complexes, extrêmement techniques aussi. Au niveau des représentants de l'employeur, on a des gens qui ont des compétences extrêmement fortes dans ces domaines techniques et peut-être un petit peu moins de recul sur la globalité de la Caisse et la vision de ce qu'attendent les assurés de la Caisse. À 12, ce n'est déjà pas toujours facile d'arriver à se mettre forcément d'accord, je ne suis pas sûre qu'à 14 on y arrive mieux. Finalement, on dit *14 au plus* dans le projet du Conseil d'Etat. Nous, dans le projet de la commission, on a dit *12*. Cela n'empêche pas réduction ultérieure, mais aujourd'hui on se rend compte qu'à 12, ça fonctionne, ça fonctionne bien et c'est déjà 6 personnes à trouver pour les assurés, comme M. Savio Michellod l'a dit tout à l'heure. Six personnes du côté des assurés, il faut les trouver. Franchement, on n'a trouvé personne pour les enseignants dans les dernières élections, personne n'a voulu prendre cette responsabilité-là. Donc, devoir trouver 6 personnes pour faire le travail d'assurer une représentation paritaire, c'est déjà assez compliqué.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je vous réponds volontiers. Pourquoi on veut la version bis? Eh bien, Monsieur Dafflon, je vous réponds qui moi, je ne veux pas 6 personnes du SSP au comité de cette caisse. Moi, je veux que les employés soient représentés, les employés qui sont, par la FEDE, dûment représentés.

Quant aux questions de M^{me} Schwander, c'était quoi, si on recevait de l'argent, si on était payé pour faire du lobbying? Est-ce que c'était ça qui était demandé? C'est bien ça? Je trouve que la question est déplacée. Moi, il n'y a personne qui me paie, ni le Groupe E pour les éoliennes, ni la FEDE pour la Caisse de pension. Il y a certainement une défense des employés. Vous savez, Madame Schwander, la principale difficulté qu'il y a eue à cette Caisse, pour tous les employés d'Etat - j'en défends beaucoup à titre professionnel, oui, je suis nommé dans plusieurs cas, donc je suis très, très proche des employés d'Etat - c'était le changement de primauté. Avant, c'était plus simple, on savait ce qu'on devait donner, on regardait le dernier salaire, on calculait, puis on envoyait. Aujourd'hui, ça a changé la donne et ce qui complexifie la situation, c'est ça. À partir de là, c'est pour ça qu'on ne doit pas, en plus du changement de primauté intervenu en 2019/20, remettre une couche de mille-feuille supplémentaire quand on a déjà un équilibre qui est compliqué avec les résultats de l'année passée, qui étaient certes les résultats de beaucoup de caisses, mais on essaie juste d'avancer avec les solutions qui fonctionnent. Je ne dis pas que dans 5 ou 10 ans on ne doit pas changer, mais gardons juste quelque chose qui fonctionne pour l'instant.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Permettez-moi de dire d'entrée de cause que vous avez confirmé le *12*, donc il n'est plus question du *14 au plus*. Quand on dit *il y a 12*, il y en a 12, il n'y en a pas 10, il n'y en a pas 14, il y en a 12. Donc, la réduction suppose une modification de la loi, à ma connaissance, quand on est dans ces cas-là. Par ailleurs, l'alinéa 3, de toute façon maintenant il faut le modifier pour mettre 6 au lieu de 7, de toute façon il y a une modification de cet alinéa.

Autre chose, les syndicats, les représentants des employés ne sont pas exclus, ce n'est pas parce que la loi ne mentionne plus nommément une association qu'elle est exclue. Ils vont continuer et comme ils jouent maintenant leur rôle, continuer même de l'accroître. J'ai regardé, pour m'informer un peu, les règlements d'autres cantons où on a la solution que nous préconisons et bien il est écrit au début "lors de l'élection des représentants des employés, c'est précisément les syndicats", mais là on le fait de manière pointue dans le règlement qui se charge d'organiser, du côté des employés.

Donc le rôle reste tout à fait là, mais le cadre général dans la loi donne à l'institution cette indépendance qu'elle a de par la loi fédérale, l'article 51 LPP parle de gestion paritaire lorsqu'il dit "l'institution de prévoyance doit garantir le bon fonctionnement de la gestion paritaire", c'est son rôle premier. À cet effet, la loi doit régler la désignation des représentants des assurés et elle élabore un règlement pour cela et c'est le cas dans tous les cantons qui ont la solution qu'on préconise, ça n'a pas posé de problème. On peut aussi amener une couleur, une diversité fribourgeoise, je dirais, au moment du règlement. Je précise que ce règlement, on l'a déjà travaillé au sein de la Caisse, du comité, dans un groupe de travail où se trouvait M^{me} la Députée Tritten, on a élaboré un texte, des articles, on a mis ce qu'on pensait et c'est simplement un extrait de ce règlement que nous avons mis dans le message pour montrer comment on peut organiser les cercles électoraux dans le canton de Fribourg en fonction du poids des différentes catégories dans notre caisse de pension, du rôle des enseignants par exemple.

À l'Etat de Fribourg, avec plus de 9'000 personnes, c'est la majorité des employés de l'Etat qui sont des enseignants, il faut donc qu'ils aient une place importante au sein de la Caisse. La loi fédérale demande qu'il y ait cela. Dans le même article que je vous ai cité, il est écrit "[...] la représentation des différentes catégories de salariés en veillant à ce qu'elles soient équitables".

Alors oui, il y a peut-être de la peine à rechercher, ça demande un travail et là on compte, bien sûr, sur la collaboration avec les associations d'employés, comme ça se fait, comme ça se fera de toute façon même si on modifie l'expression où je dirais le cadre tel qu'il est défini dans la loi comme nous vous le présentons. Là, je m'élève contre les menaces ou l'accusation de dire "on est exclu de la caisse" - par définition ce n'est pas le cas.

Après il faut changer de toute façon, puisqu'on a nommé aussi l'Association des cadres, une association de cadres n'est pas forcément une association d'employeurs, parce qu'un cadre est un employé juridiquement, avec un contrat de travail. Mais si vous montez dans les rangs, je dirais, des cadres, vous tombez sur les chefs de services en particulier, qui exercent une fonction dirigeante, et c'est à ce moment-là qu'on passe du côté employeur, mais pas par définition. Donc, là aussi, il y a de la marge de manoeuvre, on enlève l'Association des cadres comme telle, le Conseil d'Etat l'a dit dans le message, le travail, la collaboration de cette association est aussi nécessaire et le Conseil d'Etat veillera aussi à ce qu'elle soit représentée sous cet angle-là. Donc la collaboration est importante, elle doit aussi être définie, c'est le travail maintenant de la Caisse de le faire, du conseil d'administration qui doit l'élaborer, qui a déjà commencé ce travail. J'aimerais quand même préciser qu'on n'est pas là dans un champ vide.

Pour répondre peut-être à une ou deux questions plus précises, actuellement, on peut avoir une personne syndiquée, membre du conseil d'administration, qui ne soit pas affilié, c'est déjà le cas maintenant, c'est à l'alinéa 5, c'est la dernière phrase, qui limite le nombre des personnes non affiliées à quatre. Avec la nouvelle réglementation qu'on vous proposait, on a supprimé cette dernière phrase de l'alinéa 5, alinéa 5 qui est construit avec l'alinéa 3 maintenant, c'est pour ça qu'on abroge l'alinéa 5, qui ne met plus de limite. Simplement, c'est de nouveau dans le cadre de cette organisation propre de la Caisse, de ce que j'appelle son indépendance, son devoir d'organisation que ces éléments-là doivent s'organiser avec l'obligation aussi d'avoir des représentants des différentes catégories.

Donc pour répondre à votre question, aujourd'hui et demain, ça sera sous cet angle-là, la possibilité existe. Après en termes de lobbying, ce sont des éléments, des indemnités, je ne sais pas s'ils sont publics, je ne sais pas si je vais commettre une violation de secret d'Etat en la matière, mais actuellement j'ai posé la question au directeur - ne touchant plus d'indemnité ni de jeton de présence - et j'ai appris qu'un membre du conseil d'administration perçoit une indemnité de 3'500 frs et un jeton de présence de 400 frs par séance, c'est les montants qu'on utilise actuellement, donc rien d'exorbitant je dirais, on est dans un cadre tout à fait normal en la matière.

Après, les liens d'intérêt, le lobbying, c'est à chacun d'entre vous de vous exprimer quand vous prenez la parole et d'annoncer vos liens d'intérêt. Je sais que M. le Député Mauron est aussi Maître Mauron quand il représente la FEDE et qu'il m'adresse des lettres parce qu'il a ce mandat de la FEDE, de la défendre comme il le fait maintenant d'ailleurs concrètement. Mais moi, je n'ai pas à m'exprimer plus loin sur le lobbying, c'est clair qu'une caisse est paritaire et il y a ce rôle de représentation. On peut voir ça négativement en disant que c'est du lobbying, mais c'est le rôle d'une caisse qui est paritaire, ce n'est plus du lobbying, pour moi c'est véritablement la représentation des uns et des autres dans ce cadre, avec une marge de manoeuvre qui est peut-être agrandie avec la proposition et qui donne plus d'indépendance à la Caisse que le législateur et la jurisprudence suisse, avec cet arrêt du Tribunal administratif fédéral, l'a rappelé et répété.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). La thématique de l'alinéa 3, comme je vous l'ai déjà dit mardi, a été longuement discutée en commission. Cela avait permis de rechercher un compromis entre les membres présents tout en respectant les exigences légales. C'est pour cela que la version bis de la commission est le résultat de ce compromis. Je vais revenir sur quelques points.

En commission, je préciserais qu'il a été vraiment discuté de la légalité de la version bis qui a été votée. La commission était arrivée à la conclusion que cette modification de l'alinéa 3 de l'article 19 par le Conseil d'Etat était plus politique et pas légale. En effet, quand on lit l'arrêt A 72 54/2017 du 1^{er} juillet 2020, rendu par le Tribunal administratif fédéral concernant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, on peut constater que le Tribunal ne se prononce pas sur un processus de représentation par les syndicats, parce qu'à l'Etat de Genève, il n'y a pas un système de représentation par les syndicats mais un autre système de représentation par les délégués. Donc, le Tribunal administratif fédéral ne s'est jamais prononcé sur un système similaire à Fribourg, avec ce qui se passe actuellement chez nous, donc la modification proposée n'est pas le fruit d'une contrainte légale, obligatoire sur ce point, mais était une proposition de nature politique du Conseil d'Etat. Pour ça, je soutiens la version bis de la commission, car elle est légale et ça a été discuté au sein de la commission.

Je vais aussi revenir sur le nouveau mode d'élection proposé. Dans son message, le Conseil d'Etat esquisse, pour ce nouveau mode d'élection des salariés, deux systèmes possibles, qui doivent être décidés par un règlement, décidé par le conseil d'administration. Les deux esquisses possibles, il y a deux formules, dans la première formule, c'est une élection des représentants directement par les salariés et dans la seconde c'est un système où les représentants des salariés sont élus par l'intermédiaire d'une assemblée des délégués. Cette deuxième solution nécessite l'organisation d'une nouvelle élection, parce que les salariés élisent les délégués et les délégués élisent les représentants. Ces deux systèmes me paraissent plus lourds

et plus compliqués par rapport à ce qui fonctionne déjà bien aujourd'hui. On est en train de changer quelque chose qui est légal par quelque chose de plus compliqué alors qu'il n'est pas forcément obligatoire de changer. C'est pour cette raison que la conclusion de la commission, c'était de voter la version bis et le maintien de la situation actuelle à Fribourg et le maintien des syndicats.

Il me semble que le député Mauron et le représentant du Gouvernement ont répondu aux questions d'Antoinette de Weck, Susanne Schwander et Hubert Dafflon, je ne vais donc pas me prononcer plus amplement. Je vous invite donc à voter la version bis de la commission.

> Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la proposition de la commission (projet bis), est confirmé par 48 voix contre 47 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 48.*

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 47.*

Se sont abstenus: Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

Dispositions transitoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 63 voix contre 31. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui: Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 63.*

Ont voté non: Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 31.*

Se sont abstenus: Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB). *Total: 2.*

Décret 2023-DIME-90**Crèche et EMS à Marsens – Précarité de l'exploitation des bâtiments sis à la route d'Humilimont 30 et 60 en raison de leur état de dégradation avancée**

Rapporteur-e:	Gaillard Bertrand (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	06.07.2023 (<i>BGC septembre 2023, p. 2966</i>)
Préavis de la commission:	14.08.2023 (<i>BGC septembre 2023, p. 2984</i>)

Entrée en matière

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). La Commission s'est réunie le 14 août. Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Représentant du gouvernement ainsi que Madame Jochem, cheffe du Service des bâtiments, pour l'excellente préparation du dossier. J'y associe le personnel du Service. Notre commission a statué sur un crédit d'engagement de 8 990 000 francs pour l'assainissement des bâtiments 30 et 60, Route d'Humilimont, à Marsens. Il s'agit de travaux urgents et impératifs pour garantir la sécurité des utilisateurs. Les travaux garantissent la pérennité des bâtiments, quelle que ce soit l'affectation future du parc immobilier. Le numéro 30 est actuellement occupé par une crèche, qui a fait part de son intention d'occuper les locaux à long terme. Le numéro 60 est occupé par un EMS, qui devrait quitter le site dans un avenir pas encore défini. Les membres de la commission ont constaté la volonté du gouvernement d'entretenir son patrimoine. Toutefois, les membres présents sont également conscients que le montant du crédit est dédié aux travaux urgents. D'autres montants seront nécessaires pour rénover de manière complète ces bâtiments. Le décret a été accepté à l'unanimité des membres présents. Je profite de les remercier pour l'excellente ambiance de travail. Sur ce constat, au nom de la commission, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter ce décret.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Nous traitons aujourd'hui, pour la deuxième fois mais certainement pas pour la dernière, un objet immobilier de l'Etat pour lequel le sous-investissement de l'Etat amène à une situation d'urgence. L'Etat dispose d'environ 700 objets sur l'ensemble du territoire cantonal. Nous avons, sur les dernières décennies, investi en moyenne un peu moins de 1 % de la valeur globale de notre patrimoine immobilier dans l'entretien. Les personnes qui s'occupent de ce genre d'investissements dans le privé ou dans des collectivités publiques plus importantes savent que nous avons en principe un benchmark d'environ 2-2,5 % par année. Nous sommes censés investir pour maintenir à flot notre parc immobilier. Nous pouvons économiser de l'argent à court terme si nous mettons 1 % au lieu de 2 ou 2,5 %. A un moment donné, cela nous retombe dessus. C'est ce qui est en train de nous arriver, au sens figuré comme au sens propre, puisque ce sont non seulement les sous-entretiens qui nous tombent dessus mais aussi les pierres de ces deux bâtiments, qui, aujourd'hui, se rendent relativement indépendantes et qui suivent la loi de la gravité un peu plus vite que prévu.

Il n'y a pas de benchmark intercantonal systématique, mais les quelques échanges qui ont été menés avec d'autres cantons montrent que nous avons figuré, pour les dernières décennies, parmi les élèves qui se situent en fin de classement en termes de pourcentage du montant investi par rapport à la valeur du bien immobilier de l'Etat. Cela se paie aujourd'hui. Nous avons eu le bâtiment de Chimie. Ce jour, c'est le tour d'Humilimont. Je ne sais pas lequel sera le prochain, mais en termes de probabilité, il est relativement certain qu'il y en aura encore. Nous avons, depuis deux ans, accéléré l'entretien de nos bâtiments grâce à une étude faite sur l'ensemble du parc immobilier. Celle-ci permet de prioriser en termes d'accélération de l'entretien. Ainsi, le nombre de cas comme celui d'aujourd'hui devrait peu à peu diminuer, car un travail de rattrapage se fait. Mais il ne se fait pas d'un jour à l'autre. Nous en avons la preuve aujourd'hui.

On s'est également posé la question de la vente immédiate: l'Etat a-t-il besoin de ce bâtiment? Cette question a été posée en commission. Le Conseil d'Etat s'était déjà interrogé à ce sujet avant, à la législature précédente, quand il a fait, en 2018, un inventaire général des biens immobiliers dont il dispose. Vous avez des biens immobiliers qui à l'évidence correspondent à des besoins de l'Etat. Il est par exemple utile que la salle dans laquelle on se trouve appartienne à l'Etat et pas à un tiers. Cela vaut pour la grande majorité du patrimoine immobilier de l'Etat.

Nous avons par en revanche des postes de police répartis dans l'ensemble du canton, qui sont souvent de petits bâtiments, désertés parce que la police se réorganise différemment. Il n'est pas très sensé que l'Etat garde ces bâtiments, même s'il a une stratégie immobilière plutôt que propriétaire. Le Conseil d'Etat a décidé de se départir de ces cas. Lorsqu'on s'en départit, depuis 2017, le Conseil d'Etat et la DIME posent systématiquement la question à la commune du site si elle est intéressée. Sinon, nous nous dirigeons vers une approche marché, avec une priorité à l'usager ou à l'usagère du bâtiment

s'il y en a une. Cela peut être un locataire ou une locatrice. Nous avons rencontré plusieurs cas comme cela en Gruyère, dans d'anciens bâtiments du RFSM, qui n'avaient plus aucune utilité pour l'Etat, qui ont été recyclés. Ici, la situation est un peu particulière. Ce sont des bâtiments importants en masse. Actuellement, l'utilisation de ces bâtiments est d'intérêt public mais pas cantonal. Ce sont les associations de communes concernées qui les utilisent, l'un avec des loyers proches du marché, l'autre avec des loyers largement inférieurs au marché. Il y a un intérêt public à faire ce genre de choses mais on peut se demander si c'est vraiment la tâche de l'Etat.

Le Conseil d'Etat a décidé de laisser la question ouverte, parce qu'il y a plusieurs types d'urgences. Un premier crédit de 1,5 million, vous l'avez vu dans le message, a été donné pour des travaux immédiats. Il permettra d'éviter une fermeture de la crèche ou de l'EMS. En effet, des choses tombent, les conduites sont dans un état favorisant la propagation de la légionellose ou d'autres choses inadmissibles pour les usagers. Ces travaux sont déjà entamés, comme vous avez pu le voir dans le message. Il y a des travaux qui doivent être réalisés rapidement pour que nous puissions maintenir en état le bâtiment et garder les activités. Les Gruériens et les Gruériennes manquent temporairement d'espace pour les personnes âgées dans le district. En attendant une solution à venir, il est utile de disposer de places dans les lieux dont nous parlons. Il en est de même pour la crèche. Il s'agit d'une urgence. La question de la vente restera ensuite ouverte et se fera plutôt sous la forme d'un échange, dans le cadre de la stratégie immobilière de l'Etat, avec soit d'autres collectivités publiques, soit des privés qui permettraient peut-être à l'Etat de disposer de parcelles à des endroits où il en a le plus besoin pour d'autres tâches publiques prioritaires du Conseil d'Etat. Cela reste ouvert.

Le Conseil d'Etat a consciemment décidé de ne pas prendre de décisions maintenant sur la vente, dans la mesure où une vente à très court terme serait très certainement pas bonne, également en termes financiers pour l'Etat dans l'état où se trouve le bâtiment aujourd'hui. Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat vous recommande de suivre sa proposition et de procéder aux engagements nécessaires à court terme pour que les deux bâtiments puissent être réutilisés pour la crèche et l'EMS comme cela se doit.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 23 août pour l'examen de ce décret, qu'elle préavise favorablement à l'unanimité. Le coût global est de 10 500 000 francs. On doit retrancher 1 510 000 francs et le Conseil d'Etat demande un crédit de 8 990 000 francs. Il y a une petite coquille à l'article 2 al. 2. Il convient d'écrire : « est couverte » et non « et couverte ». Il faudrait juste faire corriger cette erreur. Le reste est en ordre.

Bapst Bernard (UDC/SVP, GR). J'interviens au nom du groupe UDC. Je déclare mes liens d'intérêts: je faisais partie de la commission, j'ai l'un de mes petits-fils qui fréquente la crèche concernée et je suis syndic de la commune de Hauteville, commune membre du Réseau santé-social de la Gruyère.

Le groupe UDC a pris note du message du conseiller d'Etat Steiert. Celui-ci nous a présenté la situation en nous indiquant qu'il s'agissait-là d'un deuxième cas symptomatique de la politique de sous-investissement de l'Etat dans l'entretien de son parc immobilier ces dernières décennies. Il s'agit du deuxième cas crasse après celui du bâtiment de Chimie. Ici, nous l'avons compris, l'Etat propriétaire n'a pas le temps. Il doit entreprendre des travaux urgents pour assurer la sécurité des bâtiments et de leurs occupants. Le bâtiment de l'EMS a fait l'objet d'une rénovation importante en 1985 lorsqu'il a été transformé en foyer pour personnes âgées. Les deux bâtiments sont protégés au titre des biens culturels. Depuis leur reprise par l'Etat, leur entretien s'est fait par petites touches, les locataires se chargeant eux-mêmes de l'une ou l'autre rénovation - des initiatives pas toujours heureuses.

Nous n'accepterons plus à l'avenir cette manière de faire de l'Etat. Le canton doit se donner les moyens de gérer l'ensemble de son parc immobilier en ayant une vision plus cohérente concernant l'ensemble de ce parc. Il devra peut-être revoir ses méthodes pour l'entretien et la rénovation des immeubles. L'Etat doit budgétiser de manière à pouvoir tenir en état son parc immobilier, comme tout propriétaire est tenu de le faire. Je reviens sur nos deux bâtiments d'Humilimont. Les montants engagés pour ces travaux urgents sont importants. Nous espérons que dans le futur, ces travaux entrepris ne seront pas redéconstruits dans un projet de rénovation plus conséquent.

Enfin, l'investissement minimal pour conserver une exploitation basique des deux bâtiments se monte à 10,5 millions de francs. On ne sait pas aujourd'hui combien coûterait un assainissement complet. Cela nécessite une étude approfondie, que nous espérons pouvoir réaliser dans un avenir proche. Comme l'Etat a également, comme tout propriétaire d'ailleurs, des devoirs d'entretien de ses bâtiments, nous n'avons donc pas d'autre choix que de procéder à ces travaux. Dès lors, nous demandons que, lors des travaux, une attention particulière soit donnée aux utilisateurs, en particulier envers nos aînés qui occupent l'EMS. Ceux-ci doivent être impactés le moins possible et tout doit être mis en œuvre afin qu'ils subissent un minimum de nuisances pendant ces travaux. Le groupe UDC acceptera à l'unanimité ce décret.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Je prends la parole pour relayer l'opinion du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je rappelle, si nécessaire, mon lien d'intérêt: Je suis conseiller communal à la ville de Bulle, commune membre du Réseau santé-social de la Gruyère.

Le groupe déplore la situation dans laquelle se trouvent bon nombre de bâtiments appartenant à l'Etat. Et nous nous interrogeons pourquoi l'Etat attend que certains bâtiments atteignent un état de délabrement avancé avant d'effectuer des travaux d'entretien et de réhabilitation.

Je relève les efforts entrepris récemment par le Conseil d'Etat pour tenter de rattraper le retard. Mais la tâche s'annonce encore fastidieuse, car la liste des bâtiments en attente semble encore longue, comme vient de le confirmer Monsieur le Conseiller d'Etat. Et les coûts pour ces travaux s'avèrent aussi élevés, comme le montrent aussi les montants annoncés pour le décret pour le bâtiment de chimie, accepté en décembre dernier, ou pour les deux objets du présent décret.

Le groupe reconnaît la nécessité d'entreprendre les mesures urgentes et les mesures à court terme mentionnées dans le décret. Ces mesures ont été bien détaillées et bien expliquées lors de la séance de commission. J'en remercie ainsi le commissaire du gouvernement et M^{me} Anne Jochem, cheffe du Service des bâtiments. Néanmoins, l'incertitude qui plane encore sur le volume des travaux à exécuter à moyen terme nous inquiète et nous invitons le Conseil d'Etat à améliorer le suivi de son patrimoine bâti afin d'éviter que ces situations ne se répètent.

Finalement, le groupe VERT·E·S et allié·e·s acceptera le décret et je vous remercie pour votre attention.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Au niveau du groupe socialiste, je crois que c'est assez clair: il est plus que nécessaire d'entrer en matière sur ce décret, de valider le crédit demandé. Je me permets toutefois quelques remarques.

C'est vrai qu'à la lecture du message, on découvre un état préoccupant, même catastrophique, des bâtiments avec un risque élevé de santé et de sécurité pour les utilisateurs. Comment en est-on arrivé là? M. le Commissaire du Gouvernement l'a relevé. C'est le sous-investissement de ces dernières années. On a compris qu'il y avait des améliorations qui allaient être trouvées. Moi, ce qui m'étonne le plus à la lecture du message, c'est de découvrir que dans cette commission d'examen des grands projets de l'Etat, la réaction, en tout cas du représentant de l'Administration des finances, a été de dire: "Ah, le bâtiment est dans un état déplorable, il faut vendre tout de suite." Je trouve que pour la collectivité publique qu'est l'Etat de Fribourg, c'est une réaction qui est indigne.

À mon sens, il fallait d'abord trouver des solutions pour pouvoir le revendre par la suite, parce qu'il est occupé par plusieurs utilisateurs, que ce soient des personnes âgées dans un EMS ou des enfants dans une crèche, et c'est vraiment important de garantir ces services, qui sont des services à la population.

La question de la vente immédiate a été évoquée - enfin, celle de la vente en général de ces bâtiments. Avec le parti socialiste, nous sommes réservés sur cette question. Ces bâtiments sont aussi à un endroit plus ou moins stratégique, à côté du Réseau fribourgeois de santé mentale, il y aurait certainement des synergies à trouver, par exemple de créer un foyer pour des jeunes qui ont des troubles psychiques, on voit qu'on a des pénuries de places actuellement. Donc ça, c'est un peu pour la vision d'avenir.

Concernant les travaux, nous relevons également, comme cela a été fait par certains de mes collègues, une attention particulière qui devrait être portée aux utilisateurs durant les travaux. C'est vrai que ces sont quand même des travaux lourds et il faut que les personnes puissent vivre le mieux possible ces travaux pendant cette période. Mis à part ces remarques, le groupe socialiste vous propose d'entrer en matière et de valider le décret tel que proposé.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Les deux bâtiments d'Humilimont 30 et 60 en Gruyère sont des témoins emblématiques de l'histoire médicale, et par extension médico-sociale, de notre canton. Leur préservation nécessite une intervention urgente pour sauvegarder les structures et les rendre utilisables en toute sécurité et dans un confort convenable. Ils sont toujours occupés, comme nous l'avons pu lire dans le rapport, par un EMS et une crèche et on peut donc les qualifier sans hésitation de pôles de la prise en charge et de la politique intergénérationnelle, qui méritent tout notre soutien.

J'ai visité le site ce printemps lors d'une excursion en famille et n'étais donc pas surpris de lire le rapport du Conseil d'Etat, qui fait état de dégâts et de dégradations importants. Les photos contenues dans les documents transmis au Grand Conseil par l'administration sont certes une collection des pires exemples mais laissent transparaître une nécessité absolue d'intervenir.

Le groupe du Centre apporte son soutien unanime au projet de rénovation et de remise en état des structures et équipements d'Humilimont et vous invite à en faire de même. Il va sans dire que les travaux généreront des mandats et revenus hautement bienvenus pour l'économie régionale, ce qui est particulièrement souhaitable dans la situation économique actuelle.

Wir befinden uns hier im Bereich der Instandhaltung und Instandsetzung des kantonalen Immobilienparks, der, wie wir wissen, in den kommenden Jahren grösste Aufwendungen finanzieller Natur erfordern wird.

Der Staat hat diesbezüglich einen sehr grossen Rückstand, und die Fraktion Die Mitte ist erfreut und hofft, dass man das Steuer schrittweise herumreisst.

Pour notre groupe, il se posait deux questions plus générales:

1. M. le Représentant du gouvernement, pouvez-vous nous donner une estimation très globale de combien d'autres immeubles se trouvent dans un état aussi avancé de dégradation, nécessitant une intervention urgente? Je suppose, et vous l'avez dit, que vos services ont établi des catégories avec des priorités. Est-ce que l'étude que vous avez mentionnée peut être consultée par le Grand Conseil?
2. A propos de l'usage à long terme des bâtiments - vous y avez aussi déjà partiellement répondu - puis-je vous demander si le Conseil d'Etat s'est fixé un horizon temporel dans lequel il envisage de décider? Parce que vous venez de nous dire que vous avez plus ou moins renvoyé la question à un peu plus tard.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Vu l'état structurel et sanitaire des bâtiments d'Humilimont à Marsens, nous sommes dans l'obligation de voter le crédit de 8,990 millions de francs pour l'assainissement de ces bâtiments. Cette situation, que nous avons déjà vécue avec d'autres bâtiments, ne devrait tout simplement pas exister. À l'heure de la densification des habitations et de l'encouragement pour l'assainissement thermique des bâtiments, l'Etat se permet une occupation de 20 % de la surface utile de ces bâtiments non isolés. Ceci n'est pas correct face à ce que le même état impose aux propriétaires privés. La vétusté des installations sanitaires induit des problèmes d'hygiène de l'eau avec un risque de légionellose. Comment est-ce possible? L'Etat n'est pas soumis au contrôle de sécurité alimentaire tel que les bouchers ou restaurateurs, qu'on amende pour un angle de carrelage fissuré. Comme dans toute autre entreprise, le Service de l'emploi ne contrôle pas dans quelles conditions le personnel travaille. Dans mon entreprise, ce service est même autorisé à m'interdire de fumer. Ce n'est pas drôle. L'Etat impose d'énormes efforts aux citoyens et aux entreprises dans le but d'atteindre un zéro carbone, des efforts pour une économie d'énergie. Eh bien, dans le même but, l'Etat doit se réorganiser pour le suivi de son parc immobilier. Quand je pense que pendant la pandémie du coronavirus, on a mis les résidents de cet établissement en confinement dans le bâtiment pour des raisons sanitaires, cela me laisse sourire. Le Conseil d'Etat reproche des fois au Grand Conseil la quantité d'outils parlementaires déposés. En l'occurrence, vous nous tendez la perche pour un nouveau postulat sur l'état du parc immobilier. Ne perdons pas de temps dans les études administratives, mais faites le travail, ça sera beaucoup plus efficace. Tout en espérant une anticipation de l'utilisation future de ces bâtiments, le groupe PLR/PVL va accepter ce décret.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis présidente de la Commission des prestations médico-sociales de la Gruyère. Mon intervention concerne plutôt l'EMS.

Je vais soutenir ce décret pour l'assainissement des bâtiments d'Humilimont. La sécurité est effectivement essentielle. Cependant, je regrette que quelques dizaines de milliers de francs n'aient été consentis pour d'autres travaux de rénovation vu l'état de vétusté générale. L'Etat de Fribourg a repris l'entretien du bâtiment en 2015. Auparavant, le RFSM s'en occupait. Il fallait bien sûr négocier les travaux, mais les interventions se faisaient. Depuis 2015, les rénovations se sont faites au compte-gouttes. Un forfait pour la peinture a été négocié avec le Service des bâtiments par exemple. Ces travaux ont été effectués par le concierge. De 2017 à 2021, 15 chambres, une cage d'escaliers et quelques couloirs ont été repeints. Le sol de quatre chambres a été refait, le tout pour moins de 40 000 francs. Aujourd'hui, la vétusté de certains éléments est criante. Certaines fenêtres sont dans un triste état, certains locaux, tels que la buanderie, les vestiaires et la salle du personnel également, mais ils ne sont pas prévus dans ce décret. Pour rappel, l'EMS est un lieu de vie pour 33 résidentes et résidents. L'association de communes qui le gère paie à l'Etat un montant annuel de 138 620 francs pour le loyer. Les membres du comité de direction d'Humilimont ont appris les montants officiels des travaux par la presse sans en connaître les détails. Ils déplorent ce manque de communication. Il est important que les résidentes et les résidents, les collaboratrices et les collaborateurs perçoivent aussi une plus-value à ces travaux. En effet, les désagréments qu'ils vont subir valent bien une compensation avec un rafraîchissement de leurs locaux, ce qui ne serait d'ailleurs pas un luxe. C'est aussi une question de respect pour les personnes âgées qui y résident ainsi que pour le personnel qui y travaille. Une enveloppe de quelques dizaines de milliers de francs ne semble pas disproportionnée en regard des travaux prévus et serait très appréciée de toutes et tous.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Les revendications orthographiques du Président de la CFG seront évidemment suivies comme la quasi-totalité des recommandations idoines venant de la CFG. Je le remercie pour sa lecture très attentive. Je vous remercie de votre entrée en matière et de votre volonté de suivre la proposition du Conseil d'Etat. Je répondrai collectivement à un certain nombre d'éléments.

Passer d'un sous-investissement à un entretien raisonnable du parc immobilier ne se décrète pas d'un jour à l'autre. 40 ans de sous-investissement - nous ne sommes pas allés voir plus loin dans le passé, mais je ne suis pas sûr que ce fût mieux avant - à un moment donné, cela ne se voit pas pendant très longtemps. On est très économe, on dépense moins que les autres, mais cela nous revient un jour en retour.

Que cela signifie-t-il en regardant vers l'avenir? Au début de la législature précédente, nous avons d'abord procédé à une réorganisation complète du Service des bâtiments (ci-après : SBat). Les personnes à la tête de ce service ne sont pas les mêmes que celles au début de la législature précédente, lorsque j'ai repris ce service. Il est parfois utile de regarder pendant

plusieurs législatures un service de ce type-là. Cela permet d'aller un peu plus à fond. J'en profite pour remercier la cheffe de service ici présente pour le très beau travail qu'elle fait en termes d'organisation.

Parallèlement à cela, le Conseil d'Etat a décidé de plusieurs éléments à la suite des premières explications préparées par le SBat et d'un rapport circonstancié sur l'état du parc immobilier. Vous savez, et les membres de la CFG notamment, que l'Etat se donne chaque année une enveloppe pour l'entretien des bâtiments, selon les directives budgétaires décidées par le Conseil d'Etat en début d'année. Cette enveloppe était stable en francs, c'est-à-dire non indexée depuis passablement de temps, pratique qui pose quelques soucis si elle est reconduite année après année. Nous avons non seulement décidé de la réindexer mais aussi de l'augmenter progressivement, à un taux plus important que celui de l'augmentation du coût de la vie, ceci tant dans le plan financier que dans les applications et les comptes annuels: d'année en année, on passe progressivement de 1 % à 2 %, 2,5 % pour faire le rattrapage évoqué par plusieurs députés. Nous sommes actuellement en présence d'un cas critique. Mais pour éviter de tels cas à l'avenir, on commence aujourd'hui à davantage entretenir certains bâtiments. Un rapport Stratus examine l'état de l'ensemble des bâtiments. Une partie en vert référence les choses normales pour lesquelles nous faisons un entretien normal. Nous avons une partie orange, qui liste les cas qui nécessitent un rattrape et une partie rouge, qui met en évidence les rattrapages à effectuer très rapidement. Dans la partie rouge se trouvent une proportion importante de bâtiments qui font partie du parc des hautes écoles en ville de Fribourg, ce qui pose des problèmes assez délicats. Ce n'est pas un hasard que le bâtiment de chimie soit ressorti ici. Il y en aura d'autres. Pour répondre à la question du député Bapst et d'autres députés, nous allons prioriser la partie rouge, puis la partie orange puis la partie verte. Le Conseil d'Etat a non seulement fixé une augmentation progressive de l'enveloppe pour l'entretien immobilier mais aussi prévu du personnel supplémentaire. On peut prendre des gens à l'externe qui gèrent les projets, mais quelqu'un à l'interne doit les piloter. On ne peut pas effectuer de plus en plus de travaux avec le même effectif. Cela a été fait. Nous avons eu des discussions en groupes avec la CFG, avec la sous-commission de la CFG idoïne, qui suit d'ailleurs toute la réorganisation du Service des bâtiments. Nous avons pu montrer l'augmentation en parallèle des ressources humaines et des ressources financières pour effectuer le rattrapage que plusieurs d'entre vous ont évoqué. Cela prendra du temps. Chaque année diminue le nombre de cas rouges et le risque de venir vous soumettre des investissements en urgence. S'il n'y en a plus, tant mieux. J'espère qu'il n'y en aura plus ou le moins possible. Il y en aura peut-être un ou deux, parce que nous devons effectuer des investissements de rattrapage. La question qui a été posée est la suivante: où y en a-t-il et lesquels sont-ils? Une bonne partie des cas rouges pourrait être rattrapée avec l'augmentation du budget d'entretien ou avec des projets d'investissement classiques mais sans impératif d'urgence comme aujourd'hui, notamment pour une part du parc immobilier évoqué.

Dernier élément : le Conseil d'Etat prévoit – cela a été mis dans le programme de législature - un crédit cadre important de plusieurs centaines de millions de francs, qui devrait vous être soumis en 2024, sur la base des travaux d'étude du SBat. Celui-ci a d'une part étudié l'état général des bâtiments, d'autre part leur état énergétique, qui est un sous-ensemble particulier de l'état général. On a des bâtiments extrêmement énergivores – ce sont généralement les mêmes qui sont en mauvais état. Nous voulons investir prioritairement dans ces bâtiments dits rouges pour les remettre en état, avec ce crédit-cadre de rattrapage, en plus du crédit d'entretien ou de la ligne d'entretien annuel pour l'entretien des bâtiments. Ce crédit-cadre est sur le point d'être prêt. Il a fait l'objet de plusieurs discussions avec l'Administration des finances. Nous sommes sur le point d'aboutir. Je pars du principe que, d'ici au début 2024, on devrait pouvoir vous le soumettre. Cela sera un montant important, planifié sur une période d'une dizaine d'années.

Dernier élément: la Commission des finances et de gestion, avec trois sous-commissions, s'est donnée pour mission, en début de législature, de suivre des tâches particulières de l'Etat. L'une des sous-commissions traite du service du bâtiment. Nous informons régulièrement la Commission des finances et de gestion sur les éléments 'état du bâtiment', sur les éléments financiers et sur les éléments 'organisation du Service des bâtiments'. Nous avons non seulement changé des personnes, mais nous avons surtout organisé différemment l'ensemble du Service, avec une partie qui s'occupe de la stratégie sur le long terme, une autre qui s'occupe des projets de construction et enfin une autre qui est intégralement dédiée tant à l'entretien classique quotidien - c'est le personnel de nettoyage, les concierges – qu'à l'entretien constructif des bâtiments qui est planifié.

Dernier élément important: si nous voulons éviter à vos successeurs et au mien dans 20 ans d'avoir les mêmes discussions, nous devons aussi élaborer ces nouveaux projets en tenant compte de l'entretien. Nous associons aujourd'hui, dès le début des projets de construction, la section entretien pour investir non seulement pas trop cher au début - vous pouvez faire des trucs très bons au début mais avec des matériaux et des types d'entretien qui permettent ensuite de réduire les coûts d'entretien, avec une durabilité sur les bâtiments. C'est pour cela que les gens qui s'occupent d'entretien sont intégrés dès le début dans le développement des projets. Nous pouvons ainsi prévenir ce genre de cas mais plutôt sur le moyen et le long terme. Voilà les quelques éléments généraux que je souhaitais vous donner.

Je crois avoir répondu à la question de la vente évoquée par la députée Rey dans mes propos introductifs. Un membre de l'administration cantonale a le droit de proposer de vendre. Le Conseil d'Etat a cependant décidé que ce n'était pas une

bonne idée et que pour le moment, il fallait effectuer les travaux en urgence et aviser. Dans la stratégie immobilière, nous avons une approche propriétaire. Cela signifie que dans l'ensemble – cela vaut aussi et particulièrement dans la situation économique dans laquelle on se trouve, et tout particulièrement pour un canton dans sa situation financière au bilan de l'Etat -, cela n'est pas très intelligent de dépenser beaucoup d'argent pour verser des loyers à des tiers alors que nous aurions nous-mêmes l'occasion d'acquérir des bâtiments et de les entretenir. Il y a néanmoins quelques exceptions où cela donne du sens. On réfléchit à chaque fois mais nous nous dirigeons plutôt vers une stratégie propriétaire, ce qui ne signifie pas qu'on n'ait pas à certains endroits des objets à vendre. Il s'agit là aussi d'une approche un peu différenciée.

Aux deux questions de M. Altermatt, je crois y avoir répondu de manière générale. Les planifications sont là. Elles existent. Les études Stratus sont faites. Elles existent. Elles sont les bases de travail sur lesquelles le Service des bâtiments met ses priorités.

Les questions du député Glasson allaient un peu dans le même sens. Je ne veux pas critiquer le passé. C'est une analyse assez soft de ce qui n'a pas été fait. C'est comme ça. Maintenant, nous devons nous améliorer et nous arranger pour que nos successeurs aient quelque chose d'à peu près sain lorsque nous leur remettrons les clés du Service.

Certaines informations données par la députée Pythoud ne sont pas tout à fait justes, mais comme c'est une question de rapport entre propriétaire et locataire, cela se discute plutôt entre propriétaire et locataire que devant le Grand Conseil. Peut-être un commentaire général quand même: dans tous les travaux de préparation, les usagers ont été intégrés, - c'était également la demande du député Bapst - c'est-à-dire que les besoins ont été pris en compte. Les personnes âgées et les enfants ne sont pas des locataires comme les autres. Nous avons donc une attention plus particulière envers eux. Cela a été fait pendant la préparation du projet. Cela sera également fait pendant le suivi du projet et pendant la mise en œuvre des travaux de construction prévus ici. Certains détails ont notamment été discutés dans la commission. On veut laisser les gens le moins longtemps possible dans des choses provisoires. Pour une personne âgée, cela n'est pas tout simple, mais on n'arrivera pas à l'éviter complètement. J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). L'article 1 concerne la localisation de l'objet ainsi que le coût global de l'ouvrage.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). L'article 2 indique le montant du crédit d'engagement ainsi que la provenance du solde du crédit.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). L'article 3 précise la comptabilisation du crédit.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). L'article 4 précise les modalités comptables.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). L'article 5 concerne l'indice de base des prix ainsi que les modalités d'évolution des prix.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui: Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 94.*

Motion 2023-GC-80**Suppression des restrictions fribourgeoises concernant les limites aux cours d'eau**

Auteur-s:	Gaillard Bertrand (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>) Freiburghaus Andreas (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	22.03.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1835</i>)
Développement:	22.03.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1835</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	06.07.2023 (<i>BGC septembre 2023, p. 3235</i>)

Prise en considération

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je suis toujours syndic de La Roche, commune avec autant de ruisseaux que d'habitants, ainsi que membre du Comité de l'ACF.

L'introduction des nouveaux ERE par le biais des PAL a créé une certaine tension. Même si elles étaient déjà connues, les délimitations de certains cours d'eau et lacs ont été largement modifiées. Dans les régions périphériques, les zones industrielles et d'activités sont souvent placées en bordure de cours d'eau. C'est normal. L'énergie hydraulique était, à une époque pas si lointaine, la seule à disposition pour l'industrie. La situation est un peu différente à l'intérieur des centres urbains. L'industrie y a souvent été remplacée par l'habitat et bonifié, de ce fait, le critère assoupli « milieu densément bâti ». Toutefois, dans les zones d'activité et dans les secteurs touristiques, on ne peut malheureusement garantir les lignes des fonds construits. Les motionnaires tiennent particulièrement à maintenir la capacité d'utilisation de ces zones. Les anciennes règles, ajoutées aux nouvelles distances des ERE, rendent la situation insatisfaisante. En effet, ne pouvoir agrandir une usine entre deux bâtiments existants ainsi que déplacer des commodités à usage touristique à 20 mètres d'un lac, ça n'a aucun sens. En tant que motionnaire, je ne peux être que satisfait que le gouvernement se rallie à notre motion et partage notre vue. La proposition de modifier la loi, soit la variante 2, « suppression partielle de la limite de construction », correspond à la demande de notre motion. Nous en sommes satisfaits. De cette manière, nous pourrions traiter le sujet de manière optimale. Il sera possible de maintenir quelques garde-fous nécessaires à l'entretien des cours d'eau dans les zones bâties. Concernant les deux autres points mentionnés dans la motion, la révision de la planification cantonale des revitalisations remises à ciel ouvert, la fiche T403 du Plan directeur cantonal, ainsi que la suppression de toute restriction mise en place par le canton de Fribourg, qui comprime déjà ces espaces, ne sont pas totalement traités dans la réponse du gouvernement. Toutefois, une part fait partie de la loi. Il vaut mieux gagner un peu que tout perdre. C'est pourquoi je vous demande d'accepter la variante 2 de la motion.

Defferrard Francine (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne, en charge notamment de l'aménagement du territoire. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. La notion « espace réservé aux eaux » est une notion qui relève du droit fédéral. L'intégration des espaces réservés aux eaux dans les planifications locales et les plans d'aménagement locaux, est une obligation fédérale. Notre canton n'a aucune compétence en la matière dans son application. Cette notion a un très fort impact dans la planification communale, en particulier dans les plans d'affectation des zones, qui lient non seulement les autorités, donc les communes et le canton, mais aussi les administrés. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat explique clairement l'évolution de la méthode de délimitation retenue au niveau fédéral entre les périodes antérieure et postérieure à 2011. Avec la nouvelle méthode de délimitation des espaces réservés aux eaux, la surface agricole concernée par cet espace est réduite de plus de la moitié dans notre canton de Fribourg. Les motionnaires demandent de supprimer toute contrainte imposée par le canton en plus de la législation fédérale. En l'état, notre législation cantonale ne contient qu'une seule restriction qui s'ajoute à la notion d'« espace réservé aux eaux », à savoir la limite de construction de quatre mètres. Cette limite a été introduite en 2011. Nous avons eu là une nouvelle forme de délimitation, un nouveau calcul au niveau fédéral pour l'espace réservé aux eaux et, droit avant, une nouvelle exigence cantonale. Nous avons eu des difficultés et de nombreuses incertitudes tant au niveau des collectivités publiques, cantons et communes, mais aussi au niveau des administrés dans cette application. L'objectif de la limite de construction, ce sont la protection contre les crues et les fonctions écologiques des cours d'eau. Le Conseil d'Etat propose désormais de la maintenir là où elle est indispensable. Dans sa réponse, il passe en revue différentes situations et conclut qu'elle est indispensable pour les cours d'eau enterrés, pour ceux qui présentent des déficits de protection contre les crues et d'entretien et, en zones à bâtir, pour les cours d'eau revitalisés ou à revitaliser. Le groupe Le Centre partage ce point de vue et soutiendra cette motion à l'unanimité.

Hauswirth Urs (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeindeamman von Düringen und Vorstandsmitglied des Freiburgischen Gemeindeverbands (ACF-FGV). Als Gemeindeamman von Düringen bin ich direkt betroffen, wenn

es um Gewässerräume geht. So haben wir auf dem Gemeindegebiet in Düringen auf der einen Seite den Schiffensee, andererseits auch Moose und einige Bäche, die von der Thematik des Gewässerraums betroffen sind. Speziell die zwei Bäche, welche direkt durch das Dorf fließen, verursachen einige Diskussionen. Ich rede hier aber im Namen des Gemeindeklubs des Grossen Rates.

Wie ihr bereits lesen konntet, sind wir mit der Antwort des Staatsrates auf die Motion zufrieden. Wir danken dem Staatsrat für den Entscheid, sich von den zusätzlichen kantonalen Beschränkungen zu verabschieden. Im Wissen, dass die Umsetzung der geforderten Gewässerräume oder von Revitalisierungs- und Auszonungsprojekten für die Exekutiven der Gemeinden eine Herausforderung bleiben wird, unterstützt der Vorstand des Gemeindeklubs die Variante 2, also die teilweise Aufhebung der Baugrenze durch Änderung von Artikel 25 Abs. 3 des Gewässergesetzes. Wir gehen davon aus, dass diese Gesetzesänderung umgehend konkretisiert wird.

Liebe Gemeinderatskolleginnen und -kollegen, bitte schaut dann aber genau hin, welche Anpassungen ihr in euren Ortsplanungsdossiers machen wollt. Ohne die 4-Meter-Baugrenze kann es ganz schnell eng werden. Achtet darauf, dass die Interessen der Gemeinde im Rahmen von Revitalisierungs- oder Auszonungsprojekten nicht beeinträchtigt werden. Im Namen des Gemeindeklubs des Grossen Rates bitte ich euch, geschätzte Grossratskolleginnen und -kollegen, so, wie es der Staatsrat vorschlägt, die Motion anzunehmen und die Variante 2 zu wählen.

Senti Julia (PS/SP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet si ce n'est que je suis conseillère communale à Morat, une ville bien entourée d'eau, responsable pour les questions de construction et d'aménagement du territoire.

Je prends la parole au nom du groupe PS, qui remercie le Conseil d'Etat et ses services pour le rapport compact, complet et informatif. Après discussion au sein du groupe, je vous informe que le groupe PS est prêt à soutenir la variante 2 proposée par le Conseil d'Etat, soit la « suppression partielle de la limite des constructions ».

Nous aimerions pourtant attirer votre attention sur le fait que l'espace réservé aux eaux est généralement inondé lors de crues, qu'il ne prévoit pas d'accès et également un risque pour d'éventuelles constructions érigées plus près à la suite des suppressions de ces limites de construction. Nous espérons bien sûr ne pas vivre une augmentation d'intempéries produisant des crues. Nous conseillons néanmoins à tout propriétaire de s'informer minutieusement sur les risques potentiels qu'il prend en construisant à proximité d'un ERE.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Mon lien d'intérêt: je suis conseiller communal en charge de l'aménagement à Châtel-St-Denis.

Le groupe UDC a étudié avec attention la réponse du Conseil d'Etat à la motion de nos collègues Gaillard et Freiburghaus demandant la suppression des restrictions concernant les limites aux cours d'eau. Comme évoqué dans le développement de leur instrument parlementaire, l'application des nouvelles règles relatives à l'espace réservé aux eaux crée, dans les communes et chez les particuliers, des incertitudes sur l'aménagement du territoire et plus particulièrement sur les procédures en cours pour les plans d'aménagement locaux. Le corridor constituant l'espace réservé aux eaux découle des lois et ordonnances fédérales. Il peut donc difficilement y avoir des dérogations. L'utilité de cet espace n'est d'ailleurs pas contestée. La limite de construction de quatre mètres qui s'ajoute à l'espace réservé aux eaux peut, à notre avis, être assouplie dans certains cas et dans certaines zones à situations topographiques particulières. Elle doit être appliquée avec pragmatisme, notamment dans les zones avec peu, voire aucune construction. Ces zones telles que les abords de cours d'eau, les zones à bâtir à revitaliser ou à vitaliser représentent des situations où la limite de construction reste justifiée. Vous l'aurez compris, le groupe UDC soutient la variante 2 proposée par le Conseil d'Etat, qui vise la suppression partielle de la limite de construction. Tout cela va dans le sens des propos de Monsieur Gaillard, qui a conclu ainsi : « Il vaut mieux gagner un peu que tout perdre. »

Remy-Ruffieux Annick (Le Centre/Die Mitte, GR). Je prends la parole à titre personnel. Je dois malheureusement relever que j'ai trop de liens d'intérêts avec cet objet. En effet, ma famille et moi avons une entreprise active dans le domaine de la construction, vous commencez à le savoir. Nous avons construit un bâtiment dans la zone artisanale de la Tzintre à Charmey, bâtiment que nous avons vendu pour emménager dans un nouveau bâtiment de 3000 m², construit à Epagny (Gruyères). Ces deux zones sont maintenant concernées par les ERE. Cela complexifie l'avenir des entreprises qui y sont alors même que la zone d'Epagny (Gruyères) se trouve dans une zone d'industrie et d'artisanat définie dans la Gruyère. Mon mari travaille dans un atelier de mécanique agricole à Sâles, où il loue des locaux. Cet atelier, construit en 1950, est maintenant lui aussi concerné par ces ERE. Dans ce cas-là, je dirais même cerné par eux, puisqu'il est en partie sur un cours d'eau enterré. Je vous laisse imaginer le problème pour la suite. Mon cas n'est pas isolé. J'aurais une dizaine d'amis entrepreneurs à citer qui sont tous concernés par ces ERE, donc par cette limite de construction supplémentaire de quatre mètres. Oui, la Gruyère est fortement touchée et tous sont dans l'expectative de voir comment, dans la pratique, sera appliquée cette loi ERE et plus particulièrement la motion de ce jour. Je relèverai que de nombreux privés et agriculteurs sont aussi touchés et je les inclus dans mon intervention et dans mes pensées, car on peut presque leur adresser des condoléances en effet. Nous parlions hier de la loi sur l'innovation pour soutenir les PME et l'emploi, mais sincèrement, pour une grande partie de nos entreprises,

l'aménagement est un bien plus gros souci, qui met en péril leur pérennité ou leur développement. Ces exemples vous sont donnés pour vous démontrer que les ERE et les quatre mètres dont il est question ne sont pas une vague notion juridique mais que cela peut changer l'avenir d'entrepreneurs et de leurs emplois.

Je finirai donc avec ces deux conclusions. Premièrement, j'espère que Fribourg appliquera cette loi avec courage, bon sens et pragmatisme en gardant en tête les conséquences qu'une application trop stricte aura sur les citoyens du canton, leurs entreprises et leurs collaborateurs. Enfin, je soutiens sincèrement l'idée de préserver les eaux dans les endroits non bâtis, mais je ne comprends pas que Berne ait traité les zones bâties dans le même panier. On ne peut malheureusement pas remettre cela en cause ici à Fribourg, mais on peut quelque peu atténuer cette catastrophe en acceptant la suppression des limites supplémentaires de quatre mètres et donc en acceptant la variante 2.

Raetzo Carole (VEA/GB, BR).

Le groupe Vert.e.s et Allié.e.s a étudié avec attention la motion proposée par nos collègues. Je n'ai pas de liens d'intérêt avec cet objet.

Les motionnaires demandent que la réglementation fribourgeoise concernant les espaces réservés aux eaux ne soient pas plus restrictifs que le minimum demandé par la loi fédérale. Durant le XIX^e siècle, on a canalisé, mis sous terre des kilomètres de cours d'eau et aujourd'hui, on se rend compte des conséquences et on aimerait redonner cet espace aux eaux. De nouvelles lois fédérales arrivent, avec des espaces réservés. Mais, parfois, on s'aperçoit qu'il y a déjà des constructions sur ces zones ou des projets. Que faire ? Comment les communes doivent-elles réviser les plans d'aménagement locaux ? On apprend dans la réponse du Conseil d'Etat qu'il y a deux marges de manœuvre au niveau cantonal. La première est l'abolition de la limite de construction de quatre mètres. Mais il parle également des zones densément bâties. Et à ce sujet, j'ai la question suivante : comment le Conseil d'Etat entend-il désigner ces zones densément bâties et selon quels critères ? Je pense aux communes traversées par un cours d'eau, comme la ville de Bulle, ou aux communes en bordure de lacs, comme Morat ou Estavayer, qui possèdent une zone touristique d'importance communale avec de nombreux chalets en DDP. Comment allons-nous traiter ces zones ? Je pense que de nombreuses communes se posent ces questions et que la notion juridique de zone densément bâtie n'est pas encore clarifiée.

Concernant maintenant la limite de construction de quatre mètres à partir de l'espace réservé aux eaux dans sa commune, le Conseil d'Etat nous explique sur une page l'importance de cette zone et le bien-fondé de cette limite et à la fin, il se dit finalement prêt à la supprimer. Le groupe Vert.e.s et Allié.e.s n'est pas de cet avis pour toutes les raisons pertinentes évoquées, pour l'entretien des cours d'eau, l'espace pour les eaux, la biodiversité. Nous voulons donc maintenir cette limite, votée par le Grand Conseil en 2011, comme l'a rappelé ma collègue Defferrard. Rappelons également qu'il s'agit d'une recommandation de la Confédération. Pour conclure, le groupe Vert.e.s et Allié.e.s, à sa majorité, va soutenir la variante 1. Nous ne désirons pas une modification de loi mais préférons utiliser la marge de manœuvre du canton pour faire des exceptions et autoriser, oui, certaines installations dans cette limite.

Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Syndic der Gemeinde Plaffeien und Vizepräsident der Konferenz der Freiburger Berggemeinden, die sich für die Lancierung dieser Motion eingesetzt hat.

Ich möchte grundsätzlich einleitend festhalten, dass ich einverstanden bin mit dem Vorschlag des Staatsrats zur Wahl der Variante 2. Diese bringt die in der Motion geforderten Vereinfachungen in vielen Situationen. Plaffeien ist eine der Gemeinden, die stark betroffen sind von der neuen Regelung. Wir sind ebenfalls eine der Gemeinden, welche bereits die Gespräche mit dem Amt für Gewässer gestartet haben. Die kantonalen Stellen sind kooperativ aber haben nicht überall den nötigen Spielraum zur Verfügung aktuell. Die Variante 2 hat den Vorteil, dass die Baugrenze im Prinzip aufgehoben wird, ausser dort, wo es Platzprobleme gibt und Revitalisierungs- und Auszonungsprojekte berücksichtigt werden müssen. Es wird somit ermöglicht, eine Interessenabwägung durchzuführen. Mit der Variante 2 und der dafür nötigen Gesetzesanpassung erleichtern wir die Problemlösung in vielen Fällen stark. Betroffen sind neben Wohnbauten oder öffentlichen Infrastrukturen vor allem auch Betriebe, welche bereits historisch an Wasserläufen gelegen sind und nun in der Weiterentwicklung eingeschränkt sind aufgrund der aktuell geltenden Voraussetzungen.

Wie mein Kollege Gaillard bereits erwähnt hat, gibt es mit der aktuell vorgesehenen Regelung auch teils grosse zusätzliche Einschränkungen für die Aktivitäten in den Tourismuszonen. Das ist sicherlich auch nicht unser Wille, und daher wäre auch hier mit der Variante 2 eine nötige Anpassung gegeben.

Eine Frage habe ich noch an den zuständigen Staatsrat: Welche Auswirkungen hat die Umsetzung der Variante 2, wenn wir sie heute wählen, auf die laufenden Ortsplanungsrevisionen ? Ich gehe davon aus, dass Gemeinden, die vor dem Abschluss ihrer Ortsplanungen stehen, bei einer Annahme der Motion die heutigen Bedingungen für die Gewässerräume nicht mehr in die Schlussprüfungs dossiers einarbeiten müssen, sondern nach Inkrafttreten des Gesetzes die neuen Regelungen zu einem späteren Zeitpunkt in die nächste Revision einarbeiten müssen. Besten Dank für die Antwort zu dieser Frage. Auch im Namen

der Konferenz für Freiburger Berggemeinden, welche sich intensiv mit diesen Fragen beschäftigt, plädiere ich deshalb ganz klar für die Annahme der Variante 2.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich spreche hier als Co-Motionär und als Sprecher der Freisinnig Demokratischen und Grünliberalen Fraktion. Meine Interessenbindung: Ich bin als Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt und damit mit meinem Amt direkt von dieser spezifisch freiburgischen Gewässerabstandsreglementierung betroffen. Ich kann Frau Raetzo beruhigen: Die Gewässerräume, die vom Bund ausgeschieden wurden, sind ausreichend und sehr gross, wir müssen keine Angst haben vor Überschwemmungen.

Ich bedanke mich beim Staatsrat für den sogar mit Bildern ausgestatteten Bericht zur Motion, das Erkennen der Problematik und den Vorschlag zur Umsetzung der Aufhebung der nicht zwingend benötigten Gewässerräume. Dabei handelt es sich um die - zusätzlich zu den eidgenössisch festgelegten Gewässerräumen - zurzeit gültigen Baugrenzen, welche kantonal festgelegt sind. Mit der teilweisen Aufhebung der Baugrenze gewinnen wir mit einer kleinen Änderung des Gewässergesetzes einiges an Flexibilität. Es gibt dazu nur Gewinner und keine Verlierer, da die Zonen der möglichen Aufhebung vorher noch geprüft werden.

Die Freisinnig Demokratische und Grünliberale Fraktion unterstützt einstimmig die Motion. Wir danken euch allen, die das ebenso können.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

On parle beaucoup du changement climatique. Vous avez eu l'occasion de l'aborder à d'autres occasions. C'est directement lié aux discussions qu'on mène aujourd'hui, tant sur les quatre mètres que sur les ERE ou sur les cours d'eau en général. Dans notre pays, nous avons pour le moment à peu près la même quantité d'eau par année que dans les décennies précédentes. Les perspectives pour les décennies à venir ne sont pas très claires. L'Office fédéral de l'environnement projette des scénarios variables, qui se situent entre 100 % et moins de 25 % de ce qu'on a aujourd'hui. Même dans les scénarios moins de 25 %, qu'on souhaite peut-être à certains mais pas à d'autres, je pense à l'agriculture, on envisage de longues périodes d'absence d'eau et de brèves périodes marquées par une forte abondance d'eau. Dans tous les scénarios, on a une augmentation de la mise en danger de zones qui sont à ce jour en partie mises en zone et en partie pas.

Les effets de crues sur les cours d'eau et sur les espaces à proximité des cours d'eau vont certainement augmenter. C'est une certitude physique. La question est comment agissons-nous ensuite. Une des raisons d'être des espaces réservés aux eaux est liée à la biodiversité, évoquée par mon collègue directeur de la DIAF, Monsieur Castella, président du Conseil d'Etat, il y a deux jours ici-même. Par contre, l'autre raison d'être réside dans la protection des bâtiments, protection contre les crues, chère à l'ECAB mais aussi évidemment à tous les propriétaires concernés. Voilà pour les généralités.

Comme la députée Defferrard l'a dit avec une intensité un peu forte, normative - j'y reviendrai, mais sur le principe elle a parfaitement raison -, nous sommes liés par des décisions qui découlent du droit fédéral, avec une jurisprudence qui commence à se constituer, plutôt contraignante et qui laisse une faible marge de manœuvre aux cantons sur ces éléments-là. Pour les petits cours d'eau, tous les cantons ont fait à peu près la même chose. Pour les grands cours d'eau, Fribourg, mais on aura l'occasion d'en rediscuter dans les débats sur les ERE - on est là dans un débat marge - se trouve un peu dans la moyenne suisse, ni particulièrement stricte, ni particulièrement laxiste, si l'on prend l'exemple de Berne et de Vaud, avec des méthodes qui changent constamment, ce qui rend la comparaison difficile.

A l'origine, les quatre mètres deux fois, qui font l'objet de la motion Gaillard, donnaient du sens, puisqu'on n'avait, à l'époque, pas les mêmes types d'espaces de protection autour des cours d'eau, que ce soit les cours d'eau enterrés ou non enterrés. Avec les nouvelles règles fédérales sur les espaces réservés des eaux, qui ont été transmises aux les cantons et aux communes, il est objectivement clair que pour une partie des cours d'eau - et c'est ceux qui ne figurent pas dans les exceptions évoquées par la députée Defferrard - pour tout le reste, les quatre mètres ne donnent plus beaucoup de sens.

Comment spatialiser exactement? Cela répondra partiellement à la question du député Bürdel. Il y a des endroits où - cela est évident - ils ne seront plus. Il y a des endroits où - c'est tout aussi évident - ils seront toujours. Il y a aussi quelques endroits où ce n'est tout à fait évident, où il faudra y regarder de plus près: font-ils partie de l'une des trois catégories décrites dans la réponse à la motion reprises par la députée Defferrard ou n'en font-ils pas partie? Dans 90-95 % des cas, cela est évident et dans les 5 % à 10 % cas, cela ne l'est pas. Il faudra utiliser la marge de manœuvre, discuter avec les communes et avec les associations qui ont certainement un œil là-dessus. Certains d'entre vous, représentants de communes concernées, savent qu'il y a des associations, des privés qui lisent la Feuille officielle tous les vendredis et qui font opposition lorsqu'ils ont l'impression que quelque chose n'est pas conforme au droit. Cela est toujours plus simple lorsqu'on peut s'éviter cela, mais cela implique qu'il faut l'anticiper si on veut éviter de perdre du temps en procédures légales. Le Conseil d'Etat a estimé qu'on pouvait laisser tomber les quatre mètres de manière générale, à part dans les exceptions citées ici. Je vous remercie d'avoir lu la réponse avec attention et de soutenir non seulement la réponse du Conseil d'Etat mais aussi sa matérialisation, qui devrait avoir lieu dans la modification de la loi idoine.

Je remercie le député Gaillard pour sa réponse et pour l'agréable collaboration. Nous allons essayer de modifier la loi le plus rapidement possible. L'Etat a tout intérêt à ne pas tergiverser. Les choses sont claires. Il y aura quelques petites questions de délimitation, sur lesquelles on devra travailler en les spatialisant au plus près du terrain et veiller à ne pas trop recourir à des aspects trop théoriques, qui posent ensuite des problèmes dans la pratique. Plusieurs députés nous ont demandé d'agir rapidement. Nous allons essayer de vous soumettre la modification ici-même dans les plus brefs délais. L'intérêt de l'Etat et du Conseil d'Etat est de formellement appliquer la modification une fois que vous l'aurez effectuée. Nous vivons une petite phase transitoire du droit, qui ne sera pas toute simple. Nous pouvons anticiper les choses, mais si nous avons une opposition sur un permis, bon courage et bon plaisir au tribunal qui devra s'exprimer à ce sujet. Ce n'est pas simple, raison de plus d'aller vite et de clarifier les choses le plus rapidement possible. Tout le monde est d'accord là-dessus.

La députée Defferrard a raison sur tout. Il y a un point : Que la Confédération dicte tout, oui. Nous avons une toute petite marge, pas sur les quatre mètres, pas sur ce qui a été évoqué sur l'application des espaces réservés, mais sur l'endroit où nous mettons les lignes, un peu. Que fait-on à l'intérieur des espaces réservés et que ne fait-on pas? La question des droits acquis, la question des bâtiments directement liés à leur fonction qu'on ne peut pas mettre ailleurs, comme une STEP, qui doit être au bord de l'eau, mais cela peut avoir des extensions, la question de la ligne à bâtir continue, évoquée par la députée Raetzo, n'est pas réglée dans la jurisprudence actuelle et la Confédération ne donne pas d'indications claires là-dessus. Il y a deux notions: la notion « densément bâti », qui vient de la loi sur les eaux et une notion d'aménagement du territoire qui sonne presque pareil, qui, elle, a une jurisprudence, contrairement à la première, qui n'en a pas. Cela crée passablement de confusions en pratique. On a commencé à travailler avec quelques cantons qui essaient de prendre de la vitesse pour qu'on ne soit pas trop longtemps dans l'insécurité du droit. On a actuellement un arrêt zurichois qui évoque la question dont vous avez parlé et qui va tous nous concerner. Les communes avec lesquelles on a déjà eu des discussions, voient très bien de quoi on parle. Vous avez un bâtiment et, 20 mètres plus loin, un autre: entre-deux, fait-on un crochet avec l'espace réservé ou non? La réponse à cette question est probablement: non. Si cela n'est pas 20 mètres mais 100 mètres, la réponse devient différente. Un arrêt très intéressant du canton de Zurich a dit que la notion de l'aménagement du territoire du densément construit, qui est assez stricte, peut être interprétée de manière plus large pour l'espace réservé en tenant compte d'un contexte. Je ne veux pas trop aller dans les détails aujourd'hui et on pourra peut-être se faire une petite ronde avec les personnes intéressées si vous le souhaitez, je sais que ce sujet concerne beaucoup de monde. On en débat régulièrement avec les communes, que je vois individuellement tous les deux ou trois jours actuellement pour trouver des solutions. L'arrêt zurichois dit qu'il faut tenir compte du contexte. Il dit que vous avez une petite zone au bord du lac de Zurich qui n'est manifestement pas densément bâtie. Elle ne correspond à aucun des critères du densément bâti. Le Tribunal cantonal zurichois a néanmoins décidé qu'elle correspondait à du densément construit, parce que tout autour, c'est très construit. Nous avons des situations de ce type-là dans le canton de Fribourg. Cela donne une faible marge d'application. Si on doit changer la loi ou des normes pour tout le canton, là, comme le dit la députée Defferrard, nous n'avons quasiment pas de marge. Par contre, si l'on doit interpréter les choses pour essayer de trouver des solutions pragmatiques dans les communes, on a une faible marge, avec des risques résiduels. Je vais certainement prendre une ou deux décisions ces prochains mois qui seront jugées fausses par un tribunal. Soit on opte pour une sécurité complète et on interprète tout de la manière la plus stricte possible, mais je vais embêter toutes les communes en faisant cela. Cela n'est pas le but de l'opération. Ou alors on prend des risques et on perd de temps en temps. Il faut juste admettre cela. Ce sont des choses dont on discute ouvertement avec toutes les communes concernées. C'est à la commune concernée de se demander si elle ne prend aucun risque ou si elle en prend un plus important en sachant que ce choix lui donne plus ou moins de possibilités ou de risques de perdre.

C'est la situation dans laquelle nous travaillons actuellement. Nous ne ferons pas de miracle. On peut par contre essayer de se montrer intelligents. L'un des avantages est que la jurisprudence en la matière est encore floue et que les premiers qui feront des choses auront davantage de marge de manœuvre que les derniers. C'est la philosophie du canton et plus particulièrement celle de la DIME sur cette thématique. Nous aurons l'occasion de rediscuter des ERE avec les interventions parlementaires plus spécifiques aux ERE, mais comme la motion du député Gaillard touche également cette question, je me suis permis d'aller un peu plus loin vu que beaucoup d'entre vous me posent régulièrement des questions sur le sujet qui les titille au quotidien. Cela est parfaitement normal.

Grossrätin Senti macht ungefähr die gleichen Bemerkungen wie Grossrätin Defferrard. Wir schaffen die 4 Meter ab, aber mit den drei Ausnahmen, die erwähnt sind. Wir werden genau hinschauen, wie wir diese Ausnahmen umsetzen.

Les cours d'eau enterrés évidemment. Il faut y avoir accès. Cela est relativement simple. Après, lorsque nous avons des ERE extrêmement étroits, il y a des endroits très vallonnés où vous n'avez pratiquement pas d'ERE pour des raisons physiques. Or, suivant ce que vous avez comme installations à côté, vous devez quand même y avoir accès. Les quatre mètres sont obligatoires dans ces endroits très spécifiques. Ce sont aussi les avertissements qui ont été donnés par le club des communes, que je ne peux que soutenir. Avant d'enlever ces quatre mètres, regardez bien et pensez un peu à la pratique qui est derrière. Vous pouvez le faire, le mettre dans vos PAL, mais regardez quand même bien ce que cela signifie concrètement. Il faut éviter que dans trois, quatre ou cinq ans, le syndic suivant demande quel est l'idiote qui a enlevé les quatre mètres à un

endroit où un trax serait passé mais ne le peut plus. Il y a de petites choses pratiques que le club des communes a mis, avec raison, en évidence. Il faut avoir une vision différenciée en pratique. Il y a une nouvelle méthode de délimitation et cela soulève la question de la présentation des déficits de protection contre les crues et d'entretien. Cela concerne certains cours d'eau particuliers, plutôt dans des zones où les dangers sont plus importants que la moyenne, où il faudra rester attentifs à l'entretien des travaux qui ont déjà été faits.

Sonst gibt es nicht viel zu sagen zu Grossrat Bündel und der Frage der Anwendbarkeit.

Zur Frage des Verschwindens der 4 Meter, die wir möglichst bald dem Grossen Rat in Form einer Änderung des Gesetzes zu unterbreiten versuchen, damit die Rechtsunsicherheitszeit möglichst kurz ist: Wir haben sowieso eine Zeit der relativen Rechtsunsicherheit wegen der Gewässerräume tels quels. Die werden wir nicht ändern. Wir werden Jurisprudenz haben in den nächsten drei, vier Jahren, die uns mal recht und mal nicht recht geben wird, und mit der Zeit wissen wir dann, was wir machen müssen. Das gilt für alle 26 Kantone. Wir haben dazu ein Koordinationsgremium in Bern organisiert, wo wir uns austauschen. Das heisst, wenn ein Kollege in St. Gallen einen Lösungsansatz hat, der interessant ist, versuchen wir den zu rezyklisieren und wenn er aufs Dach bekommt von seinem Gericht, wissen wir zwar, unseres kann anders entscheiden, aber nach zwei, drei gleichen Entscheiden in drei Kantonen hört man dann auf, weil es einfach nicht viel Sinn macht, gegen allzu starke Winde zu blasen. Das ist die Situation, die wir für die nächsten Jahre so oder so haben.

Was die Integration der 4 Meter betrifft: Ich werde das in den nächsten Tagen anschauen. Ich kann Ihnen die Antwort nicht geben. Was sicher ist, was wir nicht machen können, ist die ganze Festlegung der Gewässerräume in den Ortsplanungen auszusetzen. Das bringt einfach nicht viel. Denn wenn jemand Einsprache erhebt gegen ein Baugesuch, dann können Sie zwar schon sagen, wir hätten das noch nicht festgesetzt. Das Gericht wird über die vorgezogene Wirkung der Pläne dem entsprechenden Opponenten Recht geben und Sie haben damit nur mehr Rechtsunsicherheit geschaffen. Das bringt einfach nichts, die Verbände schauen sehr genau darauf, aber das müssen nicht nur Verbände sein, das kann ein Nachbar sein, der aus irgendeinem Grund seinen Nachbarn momentan nicht mag. Wir haben viele Konflikte, die raufkommen in die RIMU, die zwar raumplanerische Konflikte sind, aber deren Ursache ein Familienkonflikt oder ein Nachbarschaftskonflikt oder sonst irgendetwas in diesem Bereich ist, und das werden Sie nicht vermeiden.

Der Grundsatz bleibt, aber wir werden möglichst rasch versuchen, die Frage der 4 Meter zu integrieren. Ich gehe davon aus, wir sollten Wege finden können, wo die Gemeinden, die jetzt gerade in der entsprechenden Phase sind, quasi antizipierend die 4 Meter mal wegnehmen, aber wo der formale Entscheid dann nach der Gesetzesänderung kommt. Ich muss das genau anschauen, nicht, dass wir Beschlüsse fassen, wo dann ein Gegner eines Baugesuchs einen rein formaljuristischen Grund hat, zu gewinnen, den weder wir noch Sie wollen, das müssen wir vermeiden. Das die etwas komplizierte Antwort, ich weiss, aber ich werde das genauer anschauen.

Damit habe ich, glaube ich, die meisten Fragen beantwortet. Danke für die Aufmerksamkeit.

> Au vote, la prise en considération de cette motion (variante 2 prônée par le Conseil d'Etat) est acceptée par 82 voix contre 11. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui: Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/

SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 82.*

Ont voté non: Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 11.*

Se sont abstenus: Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi accepté selon la variante 2 et transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2021-DIME-9 Politique cantonale des "Smart Cities" - suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**

Rapport/message: **09.05.2023** (*BGC septembre 2023, p. 2856*)

Discussion

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). J'annonce mon lien d'intérêt avec le sujet: je suis en charge de la Direction des finances, de la culture et de l'informatique de la Ville de Fribourg. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, même six ans après le dépôt du postulat, concernant le sujet des Smart Cities, déposé en son temps avec notre ancienne collègue Marie-France Roth Pasquier. Je dois bien avouer que la rédaction de ma prise de parole sur ce rapport m'a pris toute la semaine tant je reste dubitatif sur la réponse du Conseil d'Etat.

Les informations données dans ce rapport représentent relativement bien la problématique de ce qui est appelé smart aujourd'hui. La définition de cette notion varie probablement d'une personne à l'autre, tout autant que ses champs d'application. La définition qui serait la plus proche de l'intention des postulants est la suivante: une Smart City ou ville intelligente désigne une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication, les TIC, pour améliorer la qualité de ses services urbains ou encore réduire ses coûts de fonctionnement. Elle utilise différents capteurs de collecte de données informatiques pour fournir des informations permettant de gérer efficacement les ressources et les actifs. A ce jour, les entreprises innovantes ont compris les enjeux depuis de nombreuses années, tel qu'on peut le constater par exemple lors du Smart City Day organisé annuellement. Les gains pour les villes et leurs habitantes et habitants peuvent être manifestes dans les domaines de l'éclairage, des déchets, de l'énergie, de la circulation, de la gestion des bâtiments par exemple, avec des effets d'efficience, de durabilité et d'innovation.

Mais nous avons déjà parlé d'innovation cette semaine avec un autre représentant du gouvernement. Pour ce rapport, le Conseil d'Etat est représenté par la DIME. Il est donc assez logique qu'il parle largement d'énergie et de durabilité. Des progrès sont faits, qui peuvent être salués. Mais prenons alors le temps d'examiner les champs d'activité de la DIME, par exemple les zones d'activité stratégiques cantonales, qui ont la fâcheuse tendance à se transformer en zones mixtes, proches des villes, avec lesquelles la thématique Smart ferait énormément de sens dans une vision à long terme. Ou prenons le parc des 700 objets immobiliers de l'Etat, qui mériterait une approche Smart non seulement en termes d'énergie mais aussi, pourquoi pas, de domotique et de gestion à distance. On pourra encore réfléchir au potentiel qu'offrirait le Smart en termes de gestion de la mobilité sur l'ensemble du canton. Je conçois ainsi que l'Etat désire laisser la liberté aux villes de gérer leur développement urbanistique Smart selon leurs besoins. Il est plus décevant de constater que le champ des potentiels est largement sous-évalué à notre sens dans la réponse du Conseil d'Etat.

Pour finir sur une touche positive, je tiens à remercier l'Etat pour l'excellent projet développé par la Haute école d'ingénieurs, les soutiens de la NPR, les projets de numérisation et le projet DIGI-FR porté à bout de bras par la Chancellerie et l'ACF.

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Die Freisinnig Demokratische und Grünliberale Fraktion hat den Bericht des Staatsrats über Smart Cities zur Kenntnis genommen.

In der Tat kann man sich zuerst fragen, was smart, Smart Cities und eben smart überhaupt heisst. Google und die künstliche Intelligenz meinen «spezifisch messbar, akzeptiert, realistisch und terminiert, smart aussehen, gewandt, elegant, nett» und vieles, vieles mehr.

Wann ist denn eine Stadt smart? Wenn sie eine unglaublich intensive und aggressive Jagd auf Parksünder macht, weil sie Geld braucht? Wenn sie wirklich zweisprachig ist und es nicht nur auf den Marketingprospekten vorgibt? Für mich ist eine Stadt intelligent, fortschrittlich und elegant, eben smart, wenn sie es auf dem Terrain spezifisch messbar, wie Google es definiert, vorlebt. Dafür brauchen wir eigentlich keinen Bericht, sondern messbare Daten.

In diesem Sinn nimmt die Freisinnig Demokratische und Grünliberale Fraktion mit wenig Enthusiasmus Kenntnis von diesem Bericht.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Merci aux députés qui se sont donné la peine de dire quelque chose.

Pour être franc, la thématique semble intéressante. Lorsque le postulat est arrivé il y a six ans, nous nous sommes posé la question de la plus-value d'un tel postulat par rapport aux choses qui se font. Nous avons pondu un premier jet, qui a été discuté avec le postulant il y a quelque temps. On essaie de faire mûrir le tout. Le terme « Smart » est assez générique. Certains termes sont clairs, d'autres le sont moins. Le député Dietrich a googlé et a trouvé une définition. Le député Bürgisser a googlé et est tombé sur une autre signification, pas seulement parce qu'il a effectué la recherche dans une autre langue. C'est une thématique extrêmement générique. L'examen des différentes acceptions du terme a montré que plusieurs éléments qui se classent sous « Smart » se font déjà, ont été développés. On peut parler de toute une série de programmatiques. Le député Dietrich évoquait notre direction, notamment tout ce qui est développement durable. On a toute une série d'éléments qui rentrent dans cette catégorie: digitalisation et environnement ou digitalisation et mobilité et d'autres éléments de ce type-là, qui sont cofinancés, par exemple aussi le petit bus autonome à Marly. Celui-ci n'a pas eu le succès escompté, mais le propre de la science est qu'on n'est pas sûr à l'avance que les choses qu'on teste marcheront. Sinon, on ne pourrait pas faire de projet pilote. Elles ont quand même permis d'apprendre un certain nombre de choses et pourront être utilisées différemment à l'avenir. La mobilité autonome jouera un rôle plus important avec le temps mais pas comme on le pensait avec le bus prévu à Marly. On pourrait énumérer beaucoup d'autres projets qui se font mais, là encore, le Conseil d'Etat estime, et je partage assez les considérants du député Bürgisser...

... es braucht nicht unbedingt einen zusätzlichen Bericht, der wiederholt, was wir sonst schon in allen möglichen Sachberichten schreiben. Die Idee der Smart Cities wird vom Staatsrat durchaus geteilt. Die Frage ist nur, was der Zusatzwert ist, das noch einmal zu schreiben unter dem Titel "Smart Cities", zu Deutsch im Übrigen "Schlaue Stadt" - tönt schon etwas besser. Aber Schlauheit heisst auch, nicht zu viel Papier zu produzieren und mehr zu handeln als Papier zu produzieren. In diesem Sinne ist der Bericht relativ bescheiden. Er zeigt aber auf, was wir im Sinne der Smart Cities sonst tun in den verschiedenen Direktionen. Wir werden das weiter tun, mit oder ohne Bericht, mit sicher mehr Intensität. Im besonderen Bereich der Digitalisierung und der Umwelt, von Grossrat Dietrich erwähnt, haben wir verschiedenste Projekte. Sie haben im Mobilitätsgesetz dazu entsprechende Grundlagen gegeben, viel mehr gibt es nicht dazu zu sagen. Ich wünsche allen eine gute Mittagspause.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11h06.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*

—